

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. JUIN

1783.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

Suite des Livres nouveaux & d'affortiment
qui sont à vendre à Luxembourg chez l'im-
primeur de ce Journal , à très-juste prix.

Essai sur l'éducation, ou principes raisonnés
sur l'art de monter & de dresser les chevaux,
par Mr. M. de la Balme, 12°. *Paris* 1773.

Essais de morale , par Mr. Nicole, 24 vol. 12°.

Essai sur l'homme, par Pope, en cinq langues,
8°. *Strasbourg* 1762.

Essai sur le caractère & les mœurs des François,
comparées à celles des Anglois , 12°. *Londres*
1776.

Essai sur les maladies des gens du monde, par
Mr. Tissot, 12°. *Paris* 1771.

Essai sur le Beau, par le P. André J. avec des
réflexions sur le goût, par M. Formay, 8°.
Amsterdam 1767.

Essai sur les principes de la greffe, & sur les
moyens de la faciliter & de la perfectionner,
ouvrage qui a remporté le prix en 1764 à
l'academie de Bordeaux, par Mr. Cabanis,
12°. *Liege* 1782.

Essai de Montaigne avec les notes de Mr. Coste.
Nouv. édit. 10 vol. 12°. *Londres* 1771.

Education (de l') belge, ou réflexions sur
le plan d'études, adopté par Sa Majesté pour
les Colléges des Pays-bas autrichiens, dont
ces réflexions forment l'apologie, 12°. *Bruxel-
les* 1783.

Paraphrase de la prose *Dies iræ*, ou sentimens
d'un pécheur qui désire travailler sincèrement
à sa conversion, 12°. *Paris* 1782.

Voyage d'un amateur des arts, en Flandre,
dans les Pays-bas, en Hollande, en France,
en Savoye, en Italie, en Suisse, fait dans les
années 1775--76--77--78; par Mr. de la R***,
Capit. d'int. au service de France, &c. 4 vol
12°. *Amsterdam* 1783.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. JUIN

1783.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Vie du Dauphin, petit-fils de Louis XIV, pere de Louis XV, plus connu sous le nom de Duc de Bourgogne, écrite sur les mémoires de la cour, enrichie des écrits du même Prince. Par Mr. l'abbé Proyart. A Malines chez Hanicq; à Liège chez Lemarié; à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal. Prix 2 liv. 16.

SI on pouvoit ajouter quelque chose à la grande idée que la France s'étoit faite du sage & vertueux Prince destiné à occuper

le trône de Louis le Grand, au tribut d'éloge que toutes les nations de l'Europe, les ennemis même de la sienne, durant ses campagnes de Flandres, se sont empressés à lui rendre, ce seroit sans doute le jugement qu'en ont porté les philosophes. Intéressés par système, par vanité & par entêtement de secte, à ne voir que foiblesse où se montre la religion & la piété, ils n'ont pu s'empêcher d'excepter de ce jugement inique Louis Duc de Bourgogne. " Nous
 „ avons, dit Voltaire, à la honte de l'esprit
 „ humain, cent volumes contre Louis XIV,
 „ & pas un seul qui fasse connoître les ver-
 „ tus du Duc de Bourgogne (a) qui auroit
 „ mérité d'être célébré s'il n'eut été que
 „ particulier. „

Qui ne croiroit, à entendre parler ainsi l'écrivain le plus fécond de son siècle, qu'il va consacrer les premiers instans de son loisir à réparer l'injustice de ses contemporains? Cependant Voltaire, depuis ce tems-là, composa trente volumes, & l'on fait quels volumes! Et cet ouvrage, qu'il étoit *honteux pour l'esprit humain* de n'avoir pas encore produit, n'a jamais occupé le plus inutile de ses momens. Les hommes les moins brüians

(a) Le savant de Ferney se trompe en ce point comme en bien d'autres: avant l'ouvrage que nous annonçons ici, nous en avions deux, petits à la vérité, mais exacts & bien écrits qui faisoient connoître les vertus de ce Prince. (Voyez son article dans le nouveau *Dict. hist.* Mais à la fin, au lieu de *philosophie plus irréligieuse*, lisez *la plus irréligieuse*; faute qui s'est faite dans l'impression.

paroissent toujours réservés à nous donner les livres les plus desirés & les plus utiles. C'est à l'auteur de la *Vie* du Dauphin, père de Louis XVI, que le public doit encore celle du Duc de Bourgogne. La partie historique de cet ouvrage, quoique très-intéressante par son objet, paroît à quelques égards faiblement écrite. Elle est continuellement interrompue par de grands extraits des écrits du Prince que l'auteur eût pu fondre dans son ouvrage & transformer en une multitude de tableaux pleins de vie, qui l'eussent animé & embelli. Mais ce défaut relevé par plus d'un critique, a paru à d'autre un parti pris avec réflexion & par choix. On ne pouvoit mieux faire connoître le Duc de Bourgogne qu'en le faisant parler lui-même, qu'en rendant non-seulement ses actions & ses pensées, mais encore la manière dont il les exprimoit. Outre que ce parti mettoit à l'abri de tout danger d'altération, il portoit encore dans l'esprit du lecteur une impression plus forte, & attachoit plus sûrement sa confiance. De là vient qu'on ne se laisse pas de lire & de relire ces morceaux admirables sur les diverses branches de l'administration publique; morceaux qui feroient honneur à un Souverain consommé dans l'art de gouverner (a). Arrêtons-nous

(a) Si l'on ne se rappelle pas que le Duc de Bourgogne a été l'élève du grand Fénelon, que l'ame d'auteur avoit passé dans le disciple, qu'il est mort à l'âge de 30 ans, instruit par les grands

retons-nous d'abord sur quelques vues relatives au militaire; on imaginera sans peine quel ordre, quelle discipline, quels encouragemens regneroient dans une armée sous un tel général. “ Je me rappellerai toujours
 „ que, sur un rapport avantageux que me
 „ fit M^r. de Vendôme, j'ordonnai qu'on
 „ gratifiât de dix louis un sergent de Na-
 „ varre. Cet homme ne voulut en recevoir
 „ qu'un seul, en disant : *je le conserverai*
 „ *toute ma vie, & me souviendrai que je le*
 „ *tiens de mon général.* Deux mois après le
 „ même soldat fit de nouveau parler de lui.
 „ Je fis alors faire des informations sur sa
 „ conduite, qui avoit été constamment la
 „ même pendant trente-deux ans qu'il avoit
 „ servi. De sergent qu'il étoit, je le fis ca-
 „ pitaine. Il eut encore la délicatesse de de-
 „ mander à remplir ce grade dans un autre
 „ régiment, parce que, disoit-il, il auroit
 „ honte de se voir l'égal de ceux qu'il avoit
 „ respectés jusqu'alors comme ses supérieurs.
 „ Mais tous les officiers de son régiment
 „ voulurent qu'il restât parmi eux, & il y
 „ resta. On ne fauroit imaginer le bon ef-
 „ fet que cela produisit dans le régiment, &

événemens du siècle de Louis XIV : on aura de la peine à croire que ce Prince ait pensé, & écrit de sa propre main ce que nous en rapportons. Mais rien n'est plus authentique que les *mémoires* que nous copions ici. Ce que nous dirons dans la suite, dissipera tous les doutes qu'on pourroit concevoir sur cet article.

„ même dans toute l'armée. Par-où j'ai com-
„ pris qu'il feroit à propos que , dans tous
„ les régimens , il se trouvât au moins un
„ capitaine de fortune qui eût commencé
„ par être soldat. Ce feroit un encourage-
„ ment toujours parlant , tant pour le soldat
„ que pour l'officier même , qui doit avoir
„ à cœur que le soldat ne lui soit point
„ préféré.... L'émulation entre les officiers-
„ généraux produit de grands biens ; mais
„ si elle dégénere en jalousie elle peut oc-
„ casionner des maux infinis. On doit re-
„ garder comme un mal-honnête-homme , &
„ un traître à la patrie un officier qui ne
„ fait pas son devoir dans une action , pour
„ le plaisir d'humilier un rival , ou pour le
„ faire repentir de n'avoir pas adopté ses
„ vues. La disgrâce ne suffit point , il faut
„ user de châtimens envers des lâches , ca-
„ pables de laisser périr une armée pour sa-
„ tisfaire leur ressentiment particulier. C'est sur
„ quoi nous sommes peut-être trop indulgens.
„ Il faut savoir plaindre & encourager pour
„ les mauvais succès ; la honte & le mépris
„ feront la punition de la poltronnerie ; mais
„ la mauvaise volonté doit être punie ,
„ comme crime de haute-trahison. Tous les
„ régimens qui ont combattu à Oudenarde
„ n'ont pas également fait leur devoir. On
„ s'est apperçu que M^r. de Vendôme s'étoit
„ engagé imprudemment , & l'on a conclu
„ qu'on pouvoit le laisser dans l'embarras.
„ Quelle conclusion pour des François , mais
„ sur-tout pour des officiers ! Car l'officier
„ fut plus coupable en cette occasion que le

„ soldat. Je suis très-assuré que personne
„ n'avoit l'intention ni de me mortifier moi-
„ même, ni de nuire directement à l'Etat.
„ Mais qu'importe qu'on ait ou qu'on n'ait
„ pas l'intention de nuire, quand l'action
„ est criminelle & nuisible de sa nature ? Il
„ n'en est pas moins vrai que cette journée
„ nous fut très funeste. Et, si M^r. le che-
„ valier de Saint-Georges, mon frere & moi
„ ne nous fussions montrés comme des sol-
„ dats, à la portée du mousquet, je ne fais
„ à quoi elle se seroit terminée. Mais s'il
„ étoit permis à tous les particuliers de ju-
„ ger leur général ; & si le général ne pou-
„ voit se promettre d'être secondé qu'au-
„ tant que sa manœuvre seroit du goût de
„ tout le monde, quelle entreprise réussiroit
„ jamais ? Le plus clair-voiant, quand il est
„ commandé, doit marcher, & croire que
„ le général fait encore ce qu'il ne fait pas
„ lui-même, & qu'il a prévu ce que lui-
„ même ne prévoit pas. Et, dans le cas
„ même où le général se seroit évidemment
„ engagé avec imprudence dans un mauvais
„ pas, faudroit-il donc l'y laisser ? Doit-on
„ refuser main-forte à un homme qu'on as-
„ sassiné, parce qu'il a fait l'imprudence de
„ voyager seul dans une forêt ? Dans quel
„ livre de politique ou de morale est-il écrit
„ qu'il faille être braves quand nos ennemis
„ nous préparent des dangers, & qu'il soit
„ permis d'être lâches quand c'est l'impru-
„ dence des nôtres qui nous les a attirés ?
„ Ces prétextes, dans le fond cachent sou-

„ vent autant de poltronnerie que de mau-
„ vaise volonté. J'étois bien déterminé à user
„ de sévérité envers un régiment tout entier.
„ On me porta à l'indulgence, & je me
„ contentai de renvoyer un homme dans ses
„ terres. J'ignore encore s'il n'eût pas mieux
„ valu rendre l'exemple plus éclatant ; tant
„ il seroit dangereux, & contraire au bon
„ ordre, qu'un chef ne pût être obéi, dans
„ un jour de bataille, qu'après que ses subal-
„ ternes auroient jugé sa conduite. „

L'idée que le Prince avoit du pouvoir spi-
rituel, de son absolue nécessité, de la liberté
& de la sécurité nécessaire à son exercice,
porte encore bien sensiblement l'empreinte de
cette justesse & de cette pénétration, qui lui
montrait toute chose, sous l'aspect le plus
simple & le plus vrai. “ L'homme étant com-
„ posé de deux substances, doit être dirigé
„ par deux autorités analogues à la consti-
„ tution de son être ; de-là la distinction na-
„ turelle de gouvernement spirituel & tempo-
„ rel : du sacerdoce & de l'empire. Quoique
„ ces deux gouvernemens diffèrent dans leur
„ objet, autant que l'ame diffère du corps,
„ il y a néanmoins entr'eux des relations
„ & des dépendances mutuelles, aussi inti-
„ mes que celles du corps avec l'ame, &
„ ils doivent se soutenir l'un par l'au-
„ tre „... “ L'observance exacte de la loi
„ évangélique, dans un Etat, seroit le repos
„ de celui qui gouverne, & le bonheur de
„ ceux qui seroient gouvernés. Un des ca-
„ ractères propres de la religion chrétienne,

„ c'est de porter par-tout l'esprit de charité.
„ Non-seulement elle ne trouble point l'ordre de la société, mais elle ne tend, au contraire, qu'à faire regner la paix & la plus grande harmonie entre les membres qui la composent. Le Sauveur du monde ne dit point aux Rois de la terre de descendre de leur trône; il veut qu'ils défendent les petits & les foibles contre l'oppression: qu'ils soient bons & justes envers tous. Il recommande aux peuples de leur être soumis, de leur paier le tribut; il veut que chacun reste dans son état, & qu'il exerce sa profession suivant les règles de la justice. L'ignorance & les passions des hommes ont bien pu tenter de confondre les principes & de défigurer l'œuvre de Dieu; mais l'ignorance & les passions humaines n'ont qu'un tems, après lequel la vérité reprend ses droits. On a flatté quelques Papes d'une autorité imaginaire sur le temporel des Souverains; & des Souverains rivaux appuioient, suivant leurs intérêts actuels, ces prétentions chimériques des Pontifes; mais le Sauveur du monde a parlé assez clairement sur ce point quand il a dit: *Mon royaume n'est point de ce monde: rendez à César ce qui est à César*; & toutes les écritures viennent à l'appui de ces maximes. Le sacerdoce ne peut donc pas s'approprier un droit que son Instituteur ne lui a pas donné, & que nul autre n'a pu lui donner. Mais ce seroit calomnier l'Eglise que

„ de lui attribuer, comme un sentiment
„ qu'elle avoue, un préjugé mis en avant
„ par l'ignorance ou l'ambition de quelques
„ particuliers; de même que ce seroit rendre
„ peu de justice à l'empire que de dire
„ qu'il est l'oppresseur du sacerdoce, parce
„ que quelques Souverains, en certaines cir-
„ constances, ont voulu porter la main à
„ l'encensoir, & soumettre à leur autorité
„ des matieres qui ressortissoient de leur na-
„ ture au tribunal ecclésiastique. „

Le tableau que le Prince fait d'un évêque,
d'un vrai & digne successeur des Apôtres,
prouve admirablement combien vif étoit son
zele pour la bonne administration des affaires
religieuses, & en même tems quelle excellente
idée il avoit conçue d'un pasteur des ames.
Après en avoir détaillé les qualités & les
devoirs, il s'arrête sur les bons & les mau-
vais effets inséparables de sa bonne ou mau-
vaise conduite. “ Quand tous les évêques
„ seront tels que nous l'avons dit, ils met-
„ tront la règle dans les chapitres & parmi
„ les curés; les curés l'établiront dans leurs
„ paroisses; tout sera dans l'ordre. Si le chef
„ ne veille pas, les pasteurs inférieurs né-
„ gligent leur devoir; tout déperit: les peu-
„ ples restent sans instruction, & n'ont pour
„ exemple que des scandales. Ils ignorent
„ ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils doi-
„ vent au Roi, ce qu'ils se doivent à eux-
„ mêmes; d'où il arrive que le désordre &
„ la licence éclatent, & que l'on est obligé
„ d'employer la force, pour faire rentrer dans

„ le devoir & la soumission ceux que la
 „ conscience & la religion seule auroit dû y
 „ contenir. — En remontant à l'origine
 „ des troubles qui ont agité l'Europe depuis
 „ plusieurs siècles, on verra clairement que
 „ si le corps épiscopal eût été composé d'hom-
 „ mes éclairés & intègres dans les mœurs,
 „ la chrétienté n'eût point été le théâtre
 „ de tant de guerres sanglantes. On sentoit
 „ assez la nécessité de réformer le clergé;
 „ mais les évêques, les uns par indolence,
 „ les autres par connivence, s'en tenoient à
 „ de vaines paroles; lorsque Luther, sorti
 „ de son cloître, soutint que le meilleur
 „ moyen d'opérer cette réforme étoit que les
 „ moines se mariaissent avec les religieuses.
 „ Il en donna l'exemple, il fit secte,
 „ & quelle secte! La régularité des pre-
 „ miers pasteurs eût arrêté cette secte dès
 „ sa naissance, & prévenu ses ravages. Mais
 „ si une fois le corps destiné à éclairer perd
 „ sa lumière, tout est dans les ténèbres; les
 „ opinions se confondent, les esprits s'agris-
 „ sent par la dispute; les passions que le frein
 „ de la religion ne contient plus, se por-
 „ tent à tous les excès: on se heurte, on
 „ se choque, & l'on finit par s'entr'égorger:
 „ j'en appelle à notre histoire, les faits par-
 „ lent encore. „

Les idées du duc de Bourgogne relative-
 ment aux sciences & aux savans, quoique
 fort opposées à l'esprit de notre siècle, n'en
 paroîtront pas moins judicieuses aux hommes
 sensés. “ Par un préjugé, dit-il, que la va-
 „ nité des gens - de - lettres met en vogue,

„ on s'imagine qu'un des premiers soins qui
„ doivent occuper un Roi, c'est de peupler
„ ses Etats de savans. Le Prince qui n'adopte
„ ces principes qu'avec réserve n'est, selon
„ eux, qu'un génie étroit, qui appréhendé
„ que trop de grandeur ne découvre sa pe-
„ titesse, & trop de science son ignorance.
„ Pour moi, je me suis persuadé, par l'ex-
„ périence autant que par la réflexion, que
„ ce seroit une très-mauvaise politique
„ d'augmenter, sans discrétion, la classe des
„ gens-de-lettres. Il seroit à souhaiter, sans
„ doute, que tous les sujets d'un royaume
„ fussent vertueux; & l'on ne sauroit pren-
„ dre de trop justes mesures pour qu'une
„ bonne éducation les rende tels; mais il suf-
„ fit qu'il s'y trouve autant d'hommes versés
„ dans les sciences, qu'il en faut pour rem-
„ plir les places. Or ce nombre se trouvera
„ toujours, sans qu'il soit nécessaire que le
„ Prince emploie des moyens extraordinaires
„ pour le préparer. Sa prudence & sa sagesse
„ consistent donc plus à découvrir & à pla-
„ cer à propos la science & les talens qu'elle
„ donne, qu'à les faire naître & à les faire
„ multiplier. Deux soleils dans le monde nous
„ jetteroient dans les ténèbres en nous éblouif-
„ fant; trop de savans nous rendroient igno-
„ rans. Je m'explique: il est bon & utile que
„ nous aïons de savans évêques, de savans
„ généraux d'armées, de savans magistrats,
„ & enfin de savans guides dans tous les gen-
„ res; mais j'estime qu'il est plus préjudicia-
„ ble qu'avantageux pour la société qu'elle

„ nourrisse une multitude d'hommes qui
„ n'aient d'autre métier que celui d'être sa-
„ vans. Ces savans désœuvrés, comme on l'a
„ vu dans tous les siècles éclairés, traite-
„ ront des questions frivoles ou dangereuses;
„ & , sous le prétexte de découvrir aux hom-
„ mes leurs découvertes & leurs lumières,
„ ils les corrompront par leurs préjugés; &
„ plus on fera de chemin, en suivant ces
„ lumières trompeuses, plus on s'égarrera. C'est
„ ainsi qu'un bel esprit, qui a le talent
„ de faire envisager dans un jour spécieux
„ ses spéculations politiques, nous fait illu-
„ sion sur l'application des vrais principes
„ qui doivent toujours être également avoués
„ par la religion & par la raison. C'est ainsi
„ qu'après la lecture d'un livre qui parle beau-
„ coup de religion, je me trouve plus igno-
„ rant dans la science du salut qu'avant d'a-
„ voir commencé. Et que dire de ceux qui
„ n'ont pour but que d'anéantir la foi, &
„ d'autoriser la licence des mœurs? la ma-
„ xime *non plus sapere quàm oportet sa-*
„ *pere*, me paroît aussi applicable à tout le
„ corps de l'Etat qu'à chaque particulier:
„ une expérience pourroit le faire comprendre.
„ Assemblez un grand homme de guerre,
„ un savant magistrat, un profond théolo-
„ gien, un poète renommé; écoutez - les,
„ chacun sur la matière qui le compete,
„ vous serez dans l'admiration : placez - les,
„ ensuite sur le terrain l'un de l'autre, vous
„ les entendrez déraisonner. Toute la diffé-
„ rence, c'est qu'ils le feront d'une manière

„ un peu plus ingénieuse que le commun
„ des hommes. Or , je dis que dans un Etat
„ où il se trouvera un grand nombre de ces
„ savans désœuvrés , ce déplacement & cette
„ confusion auront toujours lieu. Ces hom-
„ mes , qui n'ont aucun but déterminé ,
„ voudront être des hommes universels : ils
„ effleureront toutes les connoissances sans
„ rien approfondir ; ils dénatureront les bon-
„ nes idées par des sophismes ; & , au lieu de
„ répandre la lumière dans les esprits , ils
„ n'y semeront que l'erreur & les préjugés.
„ La culture développe l'esprit ; mais elle le
„ développe tel qu'il est , juste ou faux.
„ Tout homme reçoit du Créateur la mesure
„ d'intelligence qui lui suffit pour se con-
„ duire , ou du moins pour se laisser con-
„ duire , mais il y a peu de bons esprits ,
„ d'esprits faits pour éclairer les autres , &
„ cependant il y en a assez ; & , s'il paroît
„ qu'il en manque , c'est que les savans , bons
„ esprits , qui devroient diriger la société ,
„ sont occupés à combattre les erreurs des
„ savans , esprits-faux qui la corrompent.
„ C'est une pensée qui se présente à l'esprit
„ de tout homme qui réfléchit : qu'il y a
„ nombre de bons esprits que l'on ne con-
„ noit pas , & qui ne pensent point à s'ap-
„ précier eux-mêmes , parce qu'ils n'ont pas
„ reçu l'éducation qui auroit donné l'effort à
„ leurs talens & les auroit fait briller. Fau-
„ dra-t-il donc , pour cela , appeler un peu-
„ ple d'étrangers pour remplir nos ateliers
„ & labourer nos campagnes , tandis que

„ l'on donnera à tous les sujets du royaume
„ l'éducation propre à développer leur gé-
„ nie ? Ne seroit-ce pas imiter ces chymif-
„ tes qui dépenfent une livre d'or pour en
„ trouver une paillette ? Et d'ailleurs, quel
„ préjugé d'imaginer qu'un homme de bon
„ esprit fera toujours plus utile à l'Etat ;
„ quand l'étude des belles-lettres l'aura pla-
„ cé dans une condition supérieure à celle
„ que lui offroit l'ordre de la nature ? N'est-
„ il pas à propos qu'il se trouve dans tou-
„ les classes de la fociété, des hommes de
„ fens & de génie qui dirigent les autres à
„ leur manière, qui les perfectionnent ? Un
„ artisan industrieux attaché à une manu-
„ facture, en inventant, en perfectionnant,
„ rendra fouvent un tout autre fervice à
„ l'Etat dans fa profeflion, qu'il n'eût fait
„ fi une éducation diftinguée l'eût placé
„ parmi les lettrés. Savant, il eût pu aug-
„ menter le nombre des vaines spéculations
„ fur le moïen de faire fleurir le commer-
„ ce : fimple ouvrier, il le fera fleurir en
„ effet par fon industrie, & peut-être en
„ créera-t-il une nouvelle branche. Ce n'est
„ pas quand on aura bien diflerté, mais quand
„ d'habiles ouvriers auront perfectionné les
„ objets du commerce, qu'on verra le
„ commerce fleurir & s'étendre fans ef-
„ forts, par la confiance de l'étranger qui
„ abordera dans nos ports fi nous n'allons
„ pas dans les fiens. Difons la même chofe
„ du laboureur qui, par fon génie, imagi-
„ ne, fait des expériences, tourmente la
terre

1. Juin 1783.

173

„ terre jusqu'à ce qu'il ait reconnu la pro-
„ priété du sol , & qu'il ait forcé son champ
„ à lui donner tout ce qu'il est possible
„ d'en attendre. Toutes les dissertations sur
„ l'agriculture , & toutes les expériences , di-
„ rigées par les gens-de-lettres , seront très-
„ peu utiles à l'Etat comparées à l'avantage
„ que lui procure ce laboureur industrieux ,
„ qui devient le modele & le guide de tous
„ les laboureurs d'un canton. Un païsan ne
„ consulte pas les traités d'agriculture , il ne
„ fait pas lire dans les livres ; mais il lira fort
„ bien dans le champ de son voisin , & bien-
„ tôt il sera aussi savant que lui (a). Ce
„ bon esprit que l'on croit perdu dans une
„ campagne , y est donc d'une véritable uti-
„ lité , & le Créateur savoit bien ce qu'il fai-
„ soit quand il l'y plaçoit. Ce païsan , avec
„ son patois & la logique du bon sens , se
„ fera entendre de ses semblables , & les éclair-
rera

(a) Toutes les découvertes faites dans le cabinet , sont aussi propres à rendre la terre féconde , que le système de Newton à entretenir la marche des corps célestes. Une académie d'agriculture , composée de personnes qui n'ont jamais manié le hoïau , ni conduit la charrue , est exactement la même chose qu'une académie de chirurgiens , qui n'auroient jamais manié le scalpel , ni le bistouri. En 1771 le Roi de Dannemarck abolit le college d'agriculture , qui sembloit avoir cassé les bras à tous les païsans du roïaume. En France on ne tarda point à revenir des spéculations agromoniques des économistes. Ce genre d'empyrisme a passé comme toutes les marottes.

I. Part.

M

„ rera sur leurs véritables intérêts. Qu'un
 „ homme puissant dans une communauté,
 „ essaie de se faire le tyran de ses vassaux :
 „ qu'il se commette quelque injustice de la
 „ part des officiers chargés du recouvrement
 „ des deniers publics : cet homme, par ses seu-
 „ les lumières naturelles, démasquera l'iniqui-
 „ té, & détournera la vexation. On pourroit
 „ alléguer bien d'autres raisons encore, qui
 „ prouveroient qu'il seroit plus préjudiciable
 „ qu'avantageux pour un Etat que tous les
 „ hommes, faits pour être des génies distin-
 „ gués, fussent tirés de leurs conditions obs-
 „ cures, pour grossir la classe des savans &
 „ des lettrés. Mais toutes les preuves dont
 „ on appuieroit cette vérité rentreroient
 „ dans la grande raison de St. Paul, fondée
 „ sur la sagesse du Créateur : qu'un corps
 „ n'existe que par l'harmonie & la vigueur
 „ de tous ses membres; & que ce seroit fo-
 „ lie de prétendre le perfectionner en lui
 „ coupant bras & jambes, & en lui ôtant
 „ tous les autres sens pour ne lui donner
 „ que des yeux. „

Cette manière de voir s'accorde parfaite-
 ment avec celle d'un grand Roi, Frédéric
 Guillaume, Roi de Prusse, qui ne croioit
 pas que le goût des sciences pût devenir gé-
 néral dans une nation, sans produire des ef-
 fets fâcheux. La connoissance de l'histoire,
 peut-être celle de la nature humaine, lui
 avoit persuadé que les lettres cultivées au-
 delà d'un certain degré, & hors de certaines
 limites de citoyens, détruisoient l'énergie des

1. Juin 1783.

175

nations & préparoient la chute des empires. On connoit les réflexions vigoureuses & pleines d'une bonne philosophie que J. J. Rousseau a faites sur le même sujet. Lilio Giraldi, Petrarque & d'autres savans avoient fait avant lui les mêmes observations (a).
(nous reviendrons encore sur cet ouvrage.)



Parallele entre le capucin & l'avocat quant à l'utilité publique. A Paris, chez les marchands de nouveautés. 1783. Petite brochure in-12.

Le triomphe de Thémis, pour servir de réponse au Parallele entre le capucin & l'avocat. ▲ Paris, chez les libraires associés. 1783. broch. in-12. de 48 pages.

SI dans la première de ces brochures il y a des choses qui peuvent paroître offensantes pour le corps tout-à-fait respectable & utile des avocats, l'auteur de la seconde le venge parfaitement des torts qu'il peut avoir essuies. Il montre que les récriminations dont le *Parallele* est rempli, ne peuvent regarder que quelques particuliers, & que dirigées contre le corps entier elles sont sensiblement fausses. Il emploie avec succès cet argument qu'on appelle en logique *rétorfion*, sans doute parce qu'il donne du fil à retordre à ceux contre qui on l'emploie ; & fait voir qu'aucune condition n'est à l'abri des abus, des fraudes & des excès. Ce qu'il y a de remarquable

(a) Voyez le journ. du 1 Fév. 1783, p. 197, 187, & autres cités là même.

c'est qu'il ne doute pas que cette attaque livrée au corps des avocats ne parte du sein de la philosophie, aussi ennemie de la justice que de la religion, & qui après avoir ôté toute considération aux ministres des autels, s'efforce de faire mépriser ou même désertier le sanctuaire de Thémis. " C'est avec cette audace
 „ philosophique, qu'ayant déjà déchiré en partie le voile saint de la religion, ils viennent
 „ de la même main tenter d'arracher le bandeau à la justice. Ils ont commencé par
 „ vouloir avilir ce qu'il y a de plus grand
 „ & de plus terrible, ils ont attaqué la religion sur l'autel, les Rois sur le trône, &
 „ tout se ressent de cette secoussé générale;
 „ qu'y auroit-il dans la suite qui pût arrêter leur fureur? Il n'est que le glaive de la
 „ justice qui puisse réprimer leurs attentats:
 „ ils le sentent, & pour le détourner, ils
 „ vont faire jouer tous les ressorts que leur
 „ suggérera la haine du bien. Tandis que
 „ ferme & inébranlable au milieu de ses ministres incorruptibles, la justice tient d'une
 „ main la balance pour peser leurs actions,
 „ & de l'autre, le glaive pour les punir; je
 „ les vois venir en furieux, semer le trouble
 „ & la confusion dans son sanctuaire, la mépriser, l'insulter, l'outrager. Mais leurs efforts n'auront qu'un tems. Encore quelques
 „ révolutions de l'astre du jour, & leur gloire tombera ensevelie avec leur nom
 „ dans les ténèbres d'un éternel oubli. „

Ce point de vue, qui ne peut être indifférent à un homme qui s'est consacré à l'é-
 ruda

tude & à la défense des loix , anime notre auteur contre toute la secte qui par une malheureuse fécondité produit cette multitude d'ennemis de tout bien , & ces flots de brochures destinées à opérer la confusion & le désordre dans l'état de la société comme dans l'état de la religion. Dans un enthousiasme qui ne peut paroître que très-raisonnable , il fait une vigoureuse sortie contre ces hommes tracassiers qui accoutumés d'attaquer toujours , s'étonnent & se déconcertent quand on a le courage (& il n'en faut pas beaucoup) de les attaquer eux-mêmes. “ Jamais le nom de philosophe n'a son-
,, né plus haut que dans notre siècle , &
,, jamais peut-être l'homme philosophe n'a
,, été plus rare. Mais à quoi sert ce titre
,, brillant dont on se pare avec tant d'em-
,, phase & d'enthousiasme ? Hélas ! je rougis
,, presque de le dire. Dès que je vois un
,, auteur l'afficher dans un ouvrage , je juge
,, à-coup-sûr , que la démangeaison de tout
,, dire & d'en imposer impunément au lec-
,, teur , le lui a fait prendre. Oui , les philo-
,, sophes , tels que le sont ceux de nos jours ,
,, ne s'enveloppent du manteau de la sages-
,, se , que pour citer au tribunal qu'ils s'é-
,, rigent eux-mêmes tout ce qui ne s'accom-
,, mode pas avec leur sentiment. Pour lors ,
,, ils ne respectent plus rien. Le sacré , le
,, profane , tout est soumis à leur examen.
,, Ils osent , les téméraires ! ils osent porter
,, une main sacrilège sur le voile impéné-
,, trable de nos redoutables mystères. Ni la

„ fainteté de notre religion, ni les dogmes
 „ inébranlables de notre foi, ne peuvent
 „ éviter leurs curieuses & criminelles recher-
 „ ches. En un mot, le titre fastueux & trom-
 „ peur de philosophe est aujourd'hui com-
 „ me la devise de la liberté de tout penser,
 „ de tout écrire, j'ai presque dit, de tout
 „ oser. Car dès qu'on s'est une fois rangé
 „ sous l'étendard philosophique, je crois qu'il
 „ n'est rien dont on ne soit capable. Qui
 „ peut l'enseigner, peut l'exécuter. „

“ Que de rébellions n'exciterent pas contre
 „ l'Empereur Vespasien deux éminens philo-
 „ sophes, Helvidius & Démétrius? Combien
 „ de fois leur souffle impur n'a-t-il pas al-
 „ lumé le flambeau de la révolte? Ils répand-
 „ oient encore le trouble & la division,
 „ ils armoient le bras du peuple contre ce
 „ Prince, quand il les fit arrêter, & se vit
 „ obligé de chasser l'un en exil, & de faire
 „ tomber l'autre sous la main du bourreau.
 „ De nos jours, le souvenir en est tout ré-
 „ cent encore; Voltaire n'a-t-il pas conduit lui-
 „ même sur l'échaffaut les malheureux jeunes
 „ criminels d'Abbeville? Personne n'en peut
 „ douter. L'aveu en est sorti de leur bou-
 „ che & signé de leur main. Et sous nos
 „ yeux, Raynal ne vient-il pas de déployer
 „ tout ce que l'impiété, l'irréligion, l'esprit
 „ de révolte peut suggérer d'énorme & d'exé-
 „ crable? Que de crimes nouveaux, que
 „ d'attentats inouïs n'ont d'autre source que
 „ leurs principes empoisonnés. En vain le
 „ bras séculier s'est joint au bras ecclésiasti-
 „ que, pour proscrire ces têtes coupables

„ avec leurs ouvrages : en vain les a-t-on
 „ flétris; ils ont échappé à la foudre , & leurs
 „ écrits, répandus & lus avec avidité , con-
 „ tinuent toujours de séduire les esprits, de
 „ pervertir les cœurs, de faire des incrédules
 „ & des blasphémateurs. Les loix sont ébran-
 „ lées , les mœurs se corrompent , & de leurs
 „ ruines, nous voïons s'élever le regne de
 „ l'audace & de l'impiété. Il n'est plus de
 „ digne que l'on puisse opposer à l'impétueux
 „ torrent de la plume. Dès que l'on veut
 „ écrire , on s'annonce comme philosophe , &
 „ dès-lors rien ne peut éviter l'œil sévère de
 „ l'auteur , qui , à la faveur de ce titre im-
 „ posant , s'érige en réformateur du genre-
 „ humain , & du haut de son tribunal con-
 „ damne la vertu qui gémit & baisse les yeux,
 „ & couronne le crime qui marche le front
 „ levé. „



Meét-Kundige bemerkingen op het vierkant,
 op den cirkel , ende op het cubiek &c.
Observations géométriques sur le quarré ,
le cercle & le cube &c. A Anvers chez Hu-
 bert Bincken. 1783. 1 vol. in-12 de

L'Auteur de ce petit traité s'occupe, com-
 me l'on voit , de plusieurs points de vues
 relatifs au fameux problème de la quadrature
 du cercle; il se plaint de la proportion marquée
 par Archimede au rapport du diametre avec
 la circonférence. Toutes ces discussions quoi-
 que

que vraisemblablement inutiles à l'égard de la question à laquelle on les a fait servir tant de fois, peuvent avoir leur utilité en exerçant l'esprit à l'étude de la géométrie. Cependant pour ne pas violer le silence que nous avons promis de garder sur tout ce qui regarde la quadrature du cercle *, nous ne nous arrêterons point à en faire l'examen.

* 15 Mai
1779. P. 27.
& aut. *ibid.*

L'auteur très zélé pour les bons principes & les vérités religieuses, trouve dans les mathématiques de quoi confondre les adversaires des mystères chrétiens, en montrant les ténèbres qui enveloppent les problèmes de la géométrie la plus simple. Les réflexions qu'il fait à ce sujet rappellent celles d'un grand géomètre, du célèbre Malezieu, dans ses *Elémens de géométrie*, p. 150. " Notre raison, dit-il, est réduite à d'étranges extrémités. La raison nous démontre la divisibilité de la matière à l'infini, & nous trouvons en même tems qu'elle est composée d'indivisibles. Humilions-nous encore une fois, reconnoissons qu'il n'appartient pas à une créature, quelque excellente qu'elle puisse être, de vouloir concilier des vérités, dont le Créateur a voulu lui cacher la compatibilité. Ces dispositions nous rendront plus soumis aux mystères, & nous accoutumeront à respecter des vérités qui sont par leur nature impénétrables à notre esprit, que nous venons de trouver assez borné pour ne pouvoir pas même concilier des démonstrations mathématiques. "

~~~~~  
Nova collectio synodorum mechliniensium,  
epistolarum pastoralium ac variorum de-  
cretorum archiepiscoporum mechliniensium,  
Leodii, apud Lemarié, 1783. *Se trouve  
chez l'imprimeur du journal & chez les  
principaux libraires des Pays-bas, 1 vol.  
in-8°. prix 3 liv. broché.*

DAns la décadence de tous les genres d'in-  
stitution & de discipline, les amis de la  
régularité ecclésiastique, des canons & des  
décrets de l'Eglise, ne sauroient reproduire  
avec trop de zèle les leçons que cette vieille  
mere des Chrétiens nous a données par la  
bouche de ses ministres. Cette collection très-  
précieuse par elle-même, & qui n'intéresse  
pas seulement le diocèse de Malines, mais  
encore par des rapports analogiques tous les  
diocèses, & sur-tout les voisins, est encore  
recommandable par la partie typographique  
qui est très-bien exécutée. On a enrichi cette  
nouvelle édition de deux synodes qui n'a-  
voient pas encore été imprimés séparément.  
Un des deux avoit été imprimé dans la col-  
lection de Martenne, l'autre ne l'a jamais été.  
On a joint aux synodes plusieurs décrets &  
instructions pastorales qui étoient devenus  
très-rare, & qui sont cependant d'une grande  
utilité.



## Lettre à l'auteur du Journal.

EN lisant votre n°. du 1. Janvier, j'ai été surpris de voir que vous faissiez de Mr. Peyron un protestant & même un Anglois. Je ne fais s'il se donne pour tel ; je ne connois son livre que par les Journaux. Mais je crois pouvoir vous assurer que c'est un François ; & qu'il est de Lyon, ou des environs. Il y a des Peyron à St. Etienne en Forez ; ce sont d'honnêtes marchands ; je suis bien trompé si celui-ci n'en est pas un échappé. Ils sont Catholiques ; mais ils peuvent avoir des parens calvinistes, ou même quelque chose de mieux ; c'est de ce mieux dont je soupconnerois notre voyageur. (a)

Puisque j'en suis sûr ce voyageur, souffrez

---

(a) Rarement les auteurs sont connus quand leurs premiers ouvrages paroissent, & ce n'est que sur ces ouvrages qu'on peut juger de leur patrie, de leur religion & du genre de leur philosophie. Or, qui ne prendra pas pour un Anglois l'homme dont le livre 1°. porte Londres chez P. Elmsly dans le Strand ; 2°. est rempli de toute espece de sarcasmes contre les Saints & les usages de l'Eglise catholique, rempli d'éloges de ses plus forcenés adversaires ; 3°. marque un zele particulier pour les écrivains anglois, sur-tout pour Robertson, fait un crime irrémissible au gouvernement d'Espagne de l'avoir proscrit, donne pour preuve des grandes lumieres de Mr. de Campomanes l'admiration que cet historien lui inspiroit &c &c. J'avoue que tout cela & d'autres points de vue m'ont persuadé que Peyron étoit Anglois & la terminaison de son nom ne combattoit pas plus cette persuasion



que je m'arrête un peu sur le *livre des exercices*, dont il nous raconte des choses étonnantes que vous avez suffisamment réfutées ; mais il y a des détails que bien des gens ignorent & que les bibliographes ne seront peut-être pas fâchés de savoir. Dès le commencement du dernier siècle, Yezep prétendit que c'étoit l'*Exercitatorium* de Cisneros qu'Ignace avoit pratiqué & fait pratiquer à Mont-Serrat, & à Manrese ; & que ce ne pouvoit être qu'après ses études à Paris, qu'il avoit composé ses *Exercitia*. Il n'étoit point encore question de l'identité des deux ouvrages. On vouloit seulement qu'Ignace en composant le sien se fut aidé de l'autre. Et telle étoit, disoit-on, l'ancienne tradition de Mont-Serrat. Ribadeneira consulté là-dessus, répondit que depuis bien des années, il n'ignoroit pas ce qu'on croïoit à Mont-Serrat ; que très-probablement Ignace avoit usé à Mont-Serrat de l'*Exercitatorium* ; mais que très-certainement les *Exercitia* ont été composés à Manrese, & ne ressemblent à l'*Exercitatorium* qu'en peu de choses, où il n'étoit pas possible que l'un différât de l'autre. Yezep qui rapporte cette réponse fort bien raisonnée tom. 4. f. 237. édition Valladolid. 1613 paroît convaincu ; si ce n'est sur le tems de la composition, qu'il s'obstine à ne pas attribuer à un homme encore illétre. — En 1641 Cajetan, ce faiseur de Bénédictins, alla plus loin, & bénédictinisa le nom, la personne & le livre d'Ignace sur la foi d'une prétendue note écrite à la marge d'un ancien martyrologe du Mont-Cassin. Tout le monde se souleva contre lui, ses supérieurs & son Ordre entier le

---

*persuasion que celle de son héros Robertson. Du reste l'erreur est de peu de conséquence ; elle prouve seulement que l'anglomanie est devenue si naturelle aux François, qu'elle ne sert plus à distinguer les écrivains de ces deux nations si rivales & autrefois si opposées en tout.*

désavouerent. Antoine Scipion son confrere écrivit le 15 Juillet 1642, qu'il n'avoit jamais vu ce martyrologe, & qu'il ne pouvoit imaginer où il étoit caché. Le P. Rho à qui la lettre étoit adressée, l'inséra dans son *Achazet*. Lugd. 1644. in-4°. p. 27, ouvrage où il presse vivement & de toutes parts le pauvre enrôleur. Bartoli ne le ferra pas moins, quoiqu'avec un peu plus de modération dans le style. Dans le fonds toute réfutation étoit bien inutile. « Le livre de Cajetan (dit cet » auteur qui n'a jamais flatté les Jésuites) est » singulier en ce qu'il veut prouver que les » exercices de St. Ignace ne sont pas de lui, » mais de Cisneros Bénédict. d'Espagne; ce qu'il » prouve très-mal. Il ne fait pas naître même » la moindre prévention contre le sentiment » contraire ». La fable paroïssoit donc décriée à jamais. Mabillon si curieux des anecdotes bénédictines & qui n'oublia ni Gerfen à Arone, ni St. Ignace à Albaneta, ni St. Thomas d'Aquin dans la bibliothèque du Mont-Cassin, fouilla en 1685 toute cette bibliothèque & tout le chartrier, sans songer seulement au M. S. de Cajetan, & sans qu'on pensât non plus à le lui montrer. Cependant en 1732 parut la relation du Quietisme (par l'abbé Pheipeaux) 2 vol. in-12. où tom. 2. p. 248. on lit ceci. « Le lundi 5 Mai (1699) le lecteur » de St. Calixte me vint voir, & me dit dans » l'entretien que les exercices spirituels que » les Jésuites attribuoient à St. Ignace étoient » un ouvrage d'un Bénédictin, qu'ils étoient » dans l'archive du Mont-Cassin 150 ans avant » la NAISSANCE de St. Ignace, que ce Saint » étant retiré à Mont Ferrat \* dans un de leurs » monastères, un Bénédictin lui avoit fait » transcrire &c ». C'est certainement un *qui-pro-quo* d'avoir placé le Mont-Serrat de 150 au Mont-Cassin; mais c'en est un bien plus fort d'avoir daté les 150 ans avant la naissance de St. Ignace: l'un & l'autre néanmoins ont été fidèlement adoptés par Drouet dans son Moreri de 1759 & par Chaudon à qui vous les avez laissé

\* Au lieu  
de Mont-  
Serrat

1. Juin 1783.

185

passer (a). Il n'y eut que les Jansénistes qui firent attention au livre de Phelipeaux. Tout le reste de l'univers le méprisa, comme il le méritoit, & la fable du plagiat renâquit sans faire la moindre sensation, & remourut sans bruit. Mais nouvelle résurrection en 1782, & certes cette fois-ci avec éclat. C'est le sieur Peyron qui a fait ce miracle & nous conte, comme une anecdote toute neuve, que Cisneros *composa un livre intitulé Exercices de la vie spirituelle, qui en latin un peu barbare & en castillan, fut imprimé à Mont-Serrat l'an 1500*; que le fameux Pierre de Burgos, qui avoit succédé à Cisneros, les remit à St. Ignace, & que celui-ci *les copia de mot à mot, ne faisant que changer un peu l'ordre des matieres*; que les Jésuites *n'ignoroient pas sans doute le plagiat, puisqu'ils ne produisoient jamais le texte des exercices, & ne mettoient entre les mains de leurs novices que les gloses de Pinamonti &c.*, & que peu à peu l'on a vu disparaître des bibliothèques *les exercices de Cisneros & de St. Ignace*; que le savant Navarro fit réimprimer Cisneros à Salamanque en 1712; mais que les Jésuites firent enlever toute l'édition, & priverent l'éditeur d'un évêché dû à son rare mérite, & qui lui étoit promis. Tous nos échos périodiques ont répété ce bavardage à l'envi, comme le bel endroit du livre, comme une découverte précieuse. Il faut convenir qu'il y a du neuf dans ce conte rechauffé. 1°. Cisneros naquit suivant Yepez *ibid.* f. 229. v°. & Ziegelbauer part. 4. p. 145 en 1455, & suivant Clemencet *Bib. litt. de St. Maur.* p. 203. en 1459. Il prit l'habit religieux en 1475, Yepez *ibid.* Il fut élu abbé de Mont-Serrat le 2 Juin 1493, & mourut le 26 Nov. 1510. *ibid.* f. 240. v°. 241. Adieu donc les 150 ans avant St. Ignace à quel-

que

---

(a) Et pourquoi pas? Dans un roman on n'est point reçu à contester les dates. Plus elles sont étranges, mieux elles sont assorties à la nature du livre.

que époque qu'on le prenne, & en quelquelieu qu'on les place. 2°. Ni Maittaire, ni Marchand, ni Orlandi, ni Mercier, ni bibliographe que je sache, n'ont connu d'imprimerie à Mont-Serrat en 1500, ni d'édition de Cisneros cette antiquité. La première que cite Ziegelbauer est de Venise 1555. 3°. Toutes les premières éditions citées par Ziegelbauer d'après N. Antonio, sont latines; il suppose que l'original est en latin, qu'il fut traduit par Pierre de Burgos; & il ne cite de cette version qu'une édition de Barcelonne 1633 in-8°. Que veut donc dire ce Peyron avec son *qui en latin un peu barbare & en castillan fut imprimé à Mont-Serrat en 1500*? Y a-t-il dans ce françois un peu barbare aussi, deux éditions de même date, l'une en latin l'autre en castillan, ou bien une seule édition latine ou castillane? ou bien est-ce à dire que c'est une composition macaronique dans le goût de Folengo? 4°. Toutes les premières éditions sont anonymes, *a quodam Benedictino*. Ce ne fut qu'en 1561 qu'Ibanès dans ses *illustres Bénédictins* revendiqua cet ouvrage à Cisneros. Je voudrois voir les preuves. Car jusqu'ici je ne vois rien qui empêche qu'on ne dise, ce qui seroit fort plaisant, que l'*Exercitatorium* lui-même est de St. Ignace & que c'est ce qui fut recueilli de ses entretiens en 1522, par son confesseur Chanones, ou par l'abbé de Mont-Serrat. 5°. Cet abbé n'étoit point le *successeur immédiat* de Cisneros. A celui-ci avoit succédé Pierre Mugnos, qui gouverna depuis 1510 jusqu'en 1513. A Mugnos succéda Burgos depuis 1513 jusqu'en 1536. *Yep. ibid.* p. f. 241. C'est à ce Burgos que Ziegelbauer attribue la version espagnole imprimée en 1633, ce qui s'ajuste bien avec mon hypothèse. 6°. Je ne fais pas si le Cisneros est rare; mais je fais bien qu'à la place des Jésuites, bien loin de le supprimer, je l'aurois répandu de tout mon pouvoir afin que tout le monde en vit la différence. C'étoit leur meilleur argument; eussent-ils voulu l'enfouir? *Crimen est illius cujus interest*; par cette raison j'accuserois plutôt les *Cisnerosistes*. St. Ignace ce-

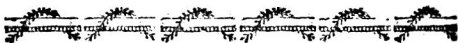
pendant

1 Juin 1783.

187

pendant peut être aussi un peu coupable. Il est ordinaire que sur le même sujet, l'excellent ouvrage tue le médiocre. Je crains que les *Exercitia* n'aient assassiné l'*Exercitatorium*. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cela n'empêcha pas D. Thevart de traduire Cisneros en français, & de le faire imprimer en 1655, sans que personne l'inquiât, lui enlevât son édition, ou lui ravît le moindre des honneurs auxquels il pouvoit prétendre. Yopez & Ziegelbauer nous apprennent que Cisneros a été, tout aussi tranquillement, imprimé dans toutes les langues. D'où vient donc le malheur du pauvre Navarro? D'abord le fait est-il vrai? Ensuite n'y auroit-il pas quelque circonstance omise, comme par exemple, que l'éditeur auroit ajouté à son texte, préface, notes, ou gloses &c? Mais connoissez vous ce *savant* & son *rare mérite*? Je l'ai cherché par mer & par terre; je ne le trouve nulle part. Ce sera pour votre *Dictionnaire*, une addition intéressante. 7°. Saviez-vous que les Jésuites cachotent, enlevoient & supprimoient les Exercices de St. Ignace? Je croiois au contraire qu'ils les répandoient tant qu'ils pouvoient; qu'ils les avoient fait imprimer mille fois, & notamment au Louvre 1644; qu'ils les avoient traduits dans toutes les langues; & que tout l'univers se louoit des fruits de cette publication. Dans chaque vente de leurs livres ne s'est-il pas trouvé plusieurs exemplaires des Exercices? A-t-on remarqué qu'ils fussent sous la clef? Les bibliomanes y ont-ils couru comme après un livre qui reparoit après avoir *disparu*? L'édition du Louvre en maroquin n'a-t-elle pas été livrée pour 15 liv. à la maison professe & pour 14 au college de Paris? Ne reparoit-elle pas, & au même prix, dans presque toutes les ventes des particuliers? N'existe-t-elle pas dans les bibliothèques du Roi, de St. Germain, de Ste. Genevieve &c, même dans les bibliothèques des particuliers, & même des moins riches, s'ils sont pieux? Je ne l'ai pas, mais j'en ai 2 ou 3 trois autres éditions, que j'ai achetées à

vil prix, & non par grand hazard, car je connois tout plein de gens dans le même cas.



Le Poivre est le mot de la dernière Enigme.

*J*E suis, ami lecteur, un étrange animal :  
 Souvent je fais du bien, & plus souvent du mal  
 De l'homme esclave née,  
 Je lui donne la loi ;  
 Et secouant un joug trop onéreux pour moi,  
 Je dompte la nature, & vainc ma destinée.  
 Ecueil inevitable aux plus fameux guerriers,  
 Je fus presque toujours le tombeau de leur gloire ;  
 Et je pourrois citer plus d'un héros d'histoire ;  
 Qui rampant à mes pieds,  
 Vit de ses faibles mains échapper la victoire,  
 Et flétrir ses lauriers.  
 Hercule, & vous Antoine, infortuné Romain,  
 Sans moi vous seriez morts les armes à la main.

#### LOGOGRIPHUS.

Facta sequi heröum prima est quod syllaba  
 præstat ;  
 Fætida posterior tristes exhalat odores ;  
 At tangi quodcumque potest, vox integra signat.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE ( *le 15 Avril* )  
 La Porte aiant enfin résolu de se mettre en défense contre les desseins , que les Puissances voisines semblent développer depuis la révolte de la Crimée , il est étonnant combien elle a fait de progrès en très peu de tems. Outre 30 , tant vaisseaux de ligne que frégates , prêts à mettre en mer , & dont 13 mouillent déjà à l'entrée du port depuis samedi dernier , le gouvernement a rassemblé plus de 150 bâtimens armés plus petits , propres à servir au transport de troupes & de munitions de guerre pour la Mer-noire. Par terre les préparatifs ne sont guere moins actifs : l'on continue sans interruption à réparer les fortifications des places le long du Danube & à les pourvoir d'artillerie & de munitions de guerre. Comme la Porte ne veut pas néanmoins provoquer une rupture , & qu'elle ne s'y déterminera qu'à la dernière extrémité , après y avoir été forcée par ses voisins , elle craint que tous ces mouvemens guerriers ne causent trop de fermentation dans l'esprit du peuple , au cas qu'il fût instruit de leur véritable but. Pour le déguiser donc , l'on répand , que le capitán-bacha va

*I. Part.* N

entreprendre une expédition en Egypte, pour soumettre les beys qui la tyrannissent, & pour ramener ce beau pays sous la dépendance ottomane.

Après avoir ignoré pendant longtems ce qui se passoit en Crimée, on vient enfin d'apprendre les particularités suivantes: Sahib-Gherai, jadis si haï, si détesté par ses sujets, en étoit devenu les délices (les vainqueurs le sont toujours ou du moins en portent le titre); ils s'estimoient heureux de vivre sous son gouvernement & ils applaudissoient à tous les changemens faits par ce prince pour le bonheur de ses peuples. Les mêmes nouvelles marquent encore qu'il s'étoit sincèrement réconcilié avec ses deux freres Bachtî & Aslang: enfin, que 13 chefs de la dernière révolte, au nombre desquels se trouvoit un prince, avoient été mis à mort; ce qui sans doute achevera de rendre Sahib-Gherai les délices du pays.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 *Avril.*) Le 11, à onze heures du matin, est décédé dans cette capitale, le célèbre comte Nikita de Panin, ancien ministre au département des affaires étrangères & gouverneur de Mgr. le Grand-Duc. Il se portoit encore fort bien au soir, eut compagnie jusqu'à minuit, s'occupa ensuite, suivant sa coutume, de la lecture jusqu'à quatre heures du matin: voulant alors se mettre au lit, ce Seigneur fut saisi



1. Juin 1783.

191

d'une espece de syncope , qui dura jusqu'au moment de sa mort : à 8 heures , Mgr. le Grand-Duc & Madame la Grande-Duchesse se rendirent à l'hôtel du comte de Panin , n'abandonnerent pas un seul moment le moribond ; & dans ces momens Mgr. le Grand-Duc donna des marques de la noblesse & de la sensibilité de son ame envers ce Seigneur dont il étoit l'élève.

La cérémonie funébre de l'enterrement du comte a eu lieu le 14. Il a été inhumé dans le parvis de l'église de St. Alexandre-Newski. C'est dans cette église que reposent les Monarques de Russie , & le parvis est réservé pour ceux qui ont rendu de grands services à l'empire. Toute la cour , tous les départemens , tous les ministres étrangers ont assisté à cette cérémonie lugubre , laquelle a été honorée sur-tout de la présence de S. A. I. le Grand-Duc , qui parut plongé dans une douleur profonde. A 9 heures du matin le cortège se rendit à la maison mortuaire , où l'on célébra une Messe ; ensuite le corps placé sous un baldaquin fut transporté au couvent de St. Alexandre-Newski ; situé à un mille de cette capitale : la famille suivoit à pied , & le reste du cortège dans des carrosses de parade. Arrivé au couvent , le corps fut posé au milieu de l'église , & l'on ouvrit le cercueil. L'oraison funébre fut alors prononcée ; ensuite on célébra une Messe solennelle. Tous les parens & amis du défunt allerent lui baiser la main ; & après ce dernier hommage rendu à la mémoire de l'illustre per-

sonnage , le cercueil fut fermé , & porté dans la tombe par plusieurs personnes de la famille.

Mgr. le Grand-Duc de Toutes-les-Russies vient de nommer pour gouverneur des deux princes ses fils , le général Soltikoff , qui l'a accompagné dans ses voyages , & qui étoit grand-maître de la cour. Le général Pouskin-Mouskin a été désigné pour remplir ce dernier poste.

La convention maritime pour le maintien de la liberté de la navigation-marchande-neutre , conclue le 13 Juillet 1782 , entre S. M. Imp. de Toutes-les-Russies , & Sa Majesté la Reine de Portugal , vient d'être rendue publique par l'impression en langue françoise & russe. En voici la teneur.

Sa Maj. Imp. de Toutes-les-Russies ayant invité S. M. la Reine de Portugal de concourir avec elle à la consolidation des principes de neutralité sur mer , & au maintien de la liberté du commerce maritime & de la navigation des Puissances neutres , conformément à sa déclaration du 28 Février 1780 , remise de sa part aux Puissances belligérantes ; la Reine , par un effet de l'amitié sincère , qui unit Sa Maj. Imp. à Sa Maj. Très-Fidele , aussi bien que pour l'intérêt de l'Europe en général & celui de ses pays & sujets en particulier , a voulu contribuer de son côté à l'exécution des principes & des mesures aussi salutaires que conformes aux notions les plus évidentes du droit des gens. Et en conséquence elle s'est déterminée à nommer , de concert avec Sa Maj. la Reine de Portugal , des plénipotentiaires , & de les charger de conclure une convention , dont l'esprit & le contenu répondroient en toutes choses à ces mêmes intentions.

Pour cet effet Leurs dites Majestés ont choisi ,

1. Juin 1783.

193

fi, nommé & autorisé, Sa Maj. Imp. de Toutes-les-Russies le Sr. Jean comte d'Offermann, son vice-chancelier, conseiller-privé actuel, sénateur & chevalier des Ordres de St. Alexandre Newski & de Ste. Anne; le Sr. Alexandre de Bezborodko, major-général de ses armées, membre du département des affaires étrangères, & colonel-commandant le régiment de Kiovie de la milice de la Petite-Russie; & le Sr. Pierre de Bacounin, son conseiller-d'état actuel, membre du département des affaires étrangères, & chevalier de l'Ordre de Ste. Anne: & S. M. la Reine de Portugal le Sr. François-Joseph d'Horta-Machado, de son conseil, & son ministre-plénipotentiaire auprès de la cour impériale de Russie, lesquels, après avoir échangé entre eux leurs pleins-pouvoirs trouvés en bonne & due forme, sont convenus des articles suivans.

ART. I. Sa Majesté l'Impératrice de Toutes-les-Russies & Sa Maj. Très-Fidele, convaincues de la solidité & de l'évidence invincible des principes, exposés dans la susdite déclaration du 28 Février 1780, & qui se réduisent en substance aux 5 points qui suivent:

- 1) Que les vaisseaux neutres puissent naviguer librement de port en port & sur les côtes de nations en guerre:
- 2) Que les effets & marchandises, appartenans aux sujets des Puissances en guerre, soient libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande:
- 3) Qu'il ne soit considéré comme tel que les marchandises, énoncées dans les articles X & XI du traité de commerce, conclu entre la Russie & la Grande-Bretagne le 20 Juin 1766:
- 4) Que, pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, on n'accorde cette dénomination qu'à celui où il y a par la disposition de la Puissance, qui l'attaque avec un nombre proportionné de vaisseaux suffisamment proches, un danger évident d'entrer:

- 5) Enfin que ces principes servent de régie dans les procédures & dans les jugemens sur la légalité des prises :

Leurs dites Majestés déclarent , que non-seulement elles donnent leur pleine adhésion aux mêmes principes ; mais que dans toutes les occasions elles concourront efficacement pour les maintenir dans toute leur force & vigueur , & pour veiller à leur exécution la plus exacte.

II. Par la présente convention il ne sera dérogé en rien aux traités actuellement subsistans entre la cour de Russie ou de Portugal avec telle autre cour de l'Europe que ce puisse être : mais ces traités & les stipulations y contenues continueront à avoir pour l'une & pour l'autre la même force obligatoire comme du passé , sans que cette convention puisse jamais les invalider , ni encore moins les enfreindre.

III. Les deux Hautes - Puissances contractantes continueront à observer la neutralité la plus exacte , & tiendront la main à la plus rigoureuse exécution des défenses , portées contre le commerce de contrebande de leurs sujets respectifs , avec qui que ce soit des Puissances déjà en guerre , ou qui pourroient y entrer dans la suite , en comprenant notamment sous la rubrique de contrebande ce qui dans les articles ci-dessus allégués X & XI du traité de commerce , conclu entre la Russie & la Grande-Bretagne le 20 Juin 1766 , est réputé pour tel.

IV. Si , malgré les soins employés à cet effet , les vaisseaux marchands russes ou portugais fussent pris ou insultés par des vaisseaux quelconques des Puissances belligérantes , les plaintes & représentations de la Puissance lésée seront appuyées de la manière la plus efficace par l'autre : & , si contre toute attente on refusoit de rendre justice sur ces plaintes , elles se concerteront incessamment sur la manière la plus propre à se procurer une indemnité par de justes représailles.

V. S'il arrivoit , que l'une ou l'autre des deux Puissances ou toutes les deux ensemble ,

1. *Juin 1783.*

195

à l'occasion ou en haine de la présente convention, fussent inquiétées ou molestées, alors elles feront cause communes entre elles pour se défendre réciproquement, & pour travailler de concert à se procurer une pleine & entière satisfaction, tant pour l'insulte faite à leur pavillon, que pour les pertes causées à leurs sujets.

VI. Les présentes stipulations seront considérées de part & d'autre comme permanentes & faisant règle toutes les fois qu'il s'agira d'apprécier les droits de neutralité.

VII. Les deux Puissances communiqueront amicalement leur présent accord mutuel à toutes les Puissances, qui sont actuellement en guerre.

VIII. La présente convention sera ratifiée par les deux parties contractantes; & les ratifications en seront échangées dans l'espace de quatre mois, à compter du jour de la signature, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous les plénipotentiaires, en vertu de nos pleins-pouvoirs, l'avons signée & y avons apposé les sceaux de nos armes.

Fait à St. Petersbourg le 13 Juillet 1782.

Comte Jean d'Oftermann.

( L. S. )

Alexandre de Bezborodko.

( L. S. )

Pierre de Bacounin.

( L. S. )

François-Joseph d'Horta Machado.

( L. S. )

## P O L O G N E.

VARSOVIE ( le 30 *Avril.* ) Au moment qu'on faisoit à Bialacerkiew des préparatifs pour la réception du prince Potemkin, qui viendrait y faire visite à Madame la comtesse de Branitzka, sa nièce, nous venons d'apprendre par un exprès, qui en est arrivé ici, que le grand-général, époux de cette Dame, a eu le malheur de faire une chute

de cheval & de se blesser très-grièvement. L'on a envoié d'ici en diligence un chirurgien des plus habiles pour le soigner.

Suivant toutes les lettres, qu'on reçoit de la Turquie, il se fait de grands préparatifs de guerre dans toutes les provinces de l'empire ottoman, qui avoisinent l'Europe. En vertu d'un Firman, apporté par un exprès de Constantinople, l'on travaille à réparer les fortifications de toutes les places fortes en Bosnie, particulièrement à Banialuka; & l'on ajoute de nouveaux ouvrages à celles de Belgrade.

## ESPAGNE.

MADRID ( *le 30 Avril.* ) Le Roi a libéralement récompensé ses généraux: outre les honneurs dont il a accablé M<sup>r</sup>. le duc de Crillon, il vient encore de lui accorder une pension annuelle de 400 mille réaux de vellon ( cent mille livres tournois ). Tous ses officiers de terre & de mer ont été aussi récompensés au même tems qu'ils ont été élevés à des grades supérieurs; & parmi les étrangers on fait que M<sup>r</sup>. le prince de Nassau peut envoyer dans les Indes-espagnoles un bâtiment franc de port; & M<sup>r</sup>. le comte de Vaudreuil qui avoit accompagné Mgr. le Comte d'Artois à Gibraltar, a la permission d'emporter 2000 mulets du continent espagnol dans ses possessions à St. Domingue, sans paier les droits ordinaires de sortie qui sont considérables.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 15 Avril.* ) M<sup>r</sup>. Robert Walpole, ambassadeur de S. M. Britannique en cette cour, est parti le 24 du mois dernier, pour retourner en Angleterre. On avoit cru que le 19 du même mois, M<sup>r</sup>. Dohrman seroit reconnu ministre, agent & commissaire de la nouvelle république des XIII Etats-unis de l'Amérique près de notre cour, en attendant que le congrès eût nommé, pour y résider, un personnage d'un plus haut rang; le bruit court maintenant que cette nomination n'aura pas lieu, & on assure que le ministère a résolu, pour des raisons que le public ignore, de ne point reconnoître de si-tôt l'indépendance & la souveraineté des Américains, & c'est-là, ajoute-t-on, l'objet du départ de M<sup>r</sup>. Walpole pour Londres.

Le 22, il est arrivé ici une frégate de Gibraltar, ayant à bord plusieurs officiers de la garnison, qui a si bravement défendu cette place : le bruit s'étant répandu que le général Elliot étoit du nombre, une foule immense de personnes de toute condition se présenta pour connoître personnellement ce héros ; les protestations du commandant de la frégate ne suffirent point pour détromper les curieux, qui ne voulurent s'en retourner qu'après avoir été admis à bord de la frégate.

## I T A L I E.

RÔME (le 30 *Avril.*) Sa Sainteté, assistée des cardinaux & des prélats, solemnisa les fonctions sacrées de la Semaine-sainte; il y eut un grand concours de toute sorte de personnes & sur-tout d'étrangers qui se trouvoient dans cette ville. — Le Jeudi-saint, en présence du souverain Pontife, s'est fait avant la Grand-Messe, la lecture du décret de béatification & de canonisation du vénérable serviteur de Dieu le Pere Laurent de Brendifi, Capucin, qui après avoir été élu en 1590 provincial de plusieurs provinces & spécialement de la Toscane, où il établit trois couvens, fut enfin élevé au généralat de l'Ordre & mourut à Lisbonne en 1619 légat du St. Siège auprès de Philippe III. — Dimanche, jour de Pâque, le S. P. célébra la Grand-Messe à l'autel de la confession St. Pierre, assisté du sacré college & des Ordres de la prélature; à l'issue de la Messe S. fut portée dans la grande loge du temple, d'où elle donna à un concours immense de peuple assemblé, la bénédiction.

La préceptorie de la cathédrale de Lérida en Catalogne, dont le revenu annuel est de deux mille scudis, & qui est une des cinquante dignités que le St. Siège s'est réservées; étant vacante par la mort de D. Vincent Villard, S. S. a daigné la conférer à M<sup>r</sup>. J. Garzia son camérier secret, & en a réservé les pensions savoir: deux cents scu-

dis



dis, en faveur de D. J. A. Bendizavel; de cent & cinquante chacun, à D. Louis Cebrian, D. Ferdinand Quixano Aguera; D. J. Ortiz; D. Claude d'Alamo & D. Labera & enfin cinquante scudis à D. Laurent Morales. — Une autre dignité réservée demême au St. Siège & vacante par le décès de D. Raymond Copola & d'un rapport de deux mille scudis au moins, le prieuré de la métropole de Sarragone: Sa Sainteté vient d'en disposer en faveur de M<sup>r</sup>. François Aze-do de Torres, son auditeur de rote pour le royaume de Castile, avec pareille retenue de pensions: à D. Joseph Bermude, fils du trésorier d'Espagne, trois cents scudis, à Laurent Morales cinquante autres scudis, même somme à D. Hyacinthe Barcelo; cent & cinquante scudis à Don Ferdinand Quixano d'Aguera. Cent à D. Jacques Vasquez. Cinquante à Louis Cebrian, & autant à D. Alberige Mengs. — L'archidiaconé de la cathédrale de Zamora étant vacant par la démission de D. François Martines, pourvu de la dignité de grand-hospitalier de la cathédrale de Pampelune, vient d'être conféré par S. S. à D. Laurent Cebrian.

Ensuite d'une maladie de peu de jours, Mgr. François Pellerano, qui occupa pendant dix ans le siège épiscopal de Malte, mourut vendredi le soir.

On doit ériger une pyramide, entre les deux figures représentant des chevaux, du Quirinal, qu'on a trouvée dans le souterrain d'une maison appartenant à l'Eglise de St.

Rock près du mausolée d'Auguste , S. S. a ordonné de la rétablir incessamment & qu'on frappât , à cette occasion des médailles représentant d'un côté le buste du Saint-Pere & de l'autre offrant cette inscription : *Obeliscum ruinis Mausolei Augustalis a tot sæculis obrutum , effodi , instaurari , ornari , & equis ad laxandum fontis spatium in obliquum versis erigi jussit. Anno 1783 Pontificatus IX.*

Le St. Pere est parti le 25 pour aller visiter les marais-pontins.

## A L L E M A G N E.

**VIENNE** ( le 6 Mai. ) Le 25 du mois dernier , à cinq heures du matin , l'Empereur , accompagné du comte Joseph de Colloredo , lieutenant-feld-maréchal & directeur de l'artillerie impériale & royale , ainsi que du général-major de Zehenter , est parti pour la Hongrie & les frontières de la Turquie. Le 22 Sa Majesté a donné à l'ambassadeur de l'Empereur de Maroc son audience de congé. Ce ministre avoit reçu le 18 la contre-visite du vice-chancelier comte de Cobenzel. Les présens , destinés par notre Souverain au Monarque africain , ont été exposés ces jours-ci à la vue du public : ils consistent en deux services superbes , l'un en porcelaine , l'autre en argent , une très-belle pendule , & des harnois très-richement brodés en or. Deux attelages de chevaux superbes & deux chevaux de main , tirés des

écuries impériales, ainsi qu'une voiture très-élégante, que Sa Majesté envoie également à ce Prince, ont déjà pris la route de Maroc.

Le 22 du courant à 4 heures du matin nous ressentimes ici une secousse de tremblement de terre assez légère: & peu après l'on reçut la triste nouvelle, qu'elle avoit été bien plus forte en Hongrie dans les endroits situés le long du Danube, particulièrement à Presbourg, Raab, Pesth, Bude, & même dans quelques endroits plus éloignés du fleuve, comme à Oedenbourg & Esterhaz: mais c'est de nouveau à Comorre, que paroît avoir été le centre du tremblement. Voici quelques détails qui nous sont parvenus à ce sujet.

« Quart après 4 heures, peu avant le lever du soleil, toute la ville de Comorre fut mise dans la plus vive alarme par une violente secousse de tremblement de terre, qui dura une minute entière, & dont la direction parut être en ligne directe du Midi au Nord. Les habitans, encore plongés dans le sommeil, furent jettés quelques-uns hors du lit, d'autres couvert de décombres, attendu que plusieurs maisons s'écroulèrent: les cheminées d'autres furent renversées, & les murs crevassés; de sorte qu'il n'en est resté aucune, qui n'ait essuyé quelque dommage. Le tremblement continuant, de façon, qu'à 10 heures du matin l'on comptoit déjà douze secousses, les habitans se sauvèrent dans les champs; & au départ des avis, qui nous l'apprennent, l'on ignoroit le nombre de ceux qui avoient péri. — A Raab, où l'on a éprouvé le même tremblement, il a été plus foible, cependant assez violent pour y renverser également des cheminées, crevailler des murs &c. — A Bude & à Pesth l'on croit avoir déjà senti

un choc à 2 heures du matin, qui fut suivi à 4 heures & trois quarts d'une secousse beaucoup plus rude : dans la dernière de ces villes, l'hôpital des Invalides, le couvent des Peres des Ecoles-pies, & toutes les églises ont été ébranlés au point, qu'il y a de grandes fentes dans les murs : à Bude l'on a été encore plus effrayé par la chute de quelques cheminées ; & dans la forteresse tous les habitans abandonnerent leurs maisons : dans le village de Budakös, à une lieue de-là, quatre personnes ont été écrasées sous les ruines de celle qu'elles occupoient. — A Presbourg les habitans furent éveillés par la première commotion : les suivantes furent plus foibles, cependant assez sensibles, mais sans causer du dommage : l'on n'en a pas éprouvé non plus aucun à Oedenbourg & à Esterhaz, quoique les tours des églises y furent ébranlées au point, que les cloches commencèrent à sonner. »

L'Empereur a accordé au sieur Musy, ingénieur mécanicien du feu Prince Charles de Lorraine, un privilege exclusif pour l'espace de dix ans, pour le secret qu'il a trouvé de faire aller toutes sortes de moulins sans le secours de l'eau, ni du vent, ni de chevaux &c, par le moyen d'une piece de mécanique simple, & d'une telle force qu'un homme, aidé d'un enfant de 10 à 12 ans, peut en une heure de tems monter la machine qui ira seule ensuite pendant 24 heures. Cette piece mécanique peut être appliquée à tout moulin quelconque, à eau ou à vent, déjà construit. Le dit sieur Musy desirant faire jouir le public de sa découverte, propose une souscription de la somme de 50 florins pour chaque moulin. La souscription sera consignée entre les mains

1. Juin 1783.

203

de M<sup>r</sup>. de Trattner, libraire de la cour à Vienne.

On lit le paragraphe suivant dans une feuille publique. " L'Empereur s'est fait représenter les plans des plus célèbres généraux qui ont servi la maison d'Autriche depuis plus d'un siècle, pendant ses guerres contre la Porte. Parmi ces plans, on remarque celui du fameux Charles V, Duc de Lorraine en 1688, celui du Prince Louis de Bade, & celui du prince Eugene de Savoye en 1698 & en 1718. Conformément à ces plans, on assure qu'il y aura trois armées en Hongrie, une du côté de Belgrade, une seconde dans la Bosnie, & une troisieme d'observation, prête à se porter par-tout au besoin. On ajoute que la premiere sera commandée par l'Empereur en personne, aiant sous lui le général Lascy. La seconde sera aux ordres du maréchal de Laudon, & la troisieme aura pour chef le général Wurmser. „

Toutes les troupes frontieres, répète-t-on, ont ordre de se tenir prêtes à marcher, & les préparatifs de guerre, qui avoient été interrompus pendant quelque tems, se continuent avec ardeur, on a recommencé à transporter des canons & toutes sortes de munitions en Hongrie. — S'il en faut croire quelques feuilles publiques, les Russes avancent à grands pas vers les frontieres de l'empire ottoman, la flotte turque de 30 voiles restera dans le canal, pour mettre Constantinople à l'abri de toute surprise du côté de la Mer-noire, & l'Egypte, menacée

elle-même d'une révolution prochaine, ne pourra point fournir son contingent de 24 vaisseaux de ligne à la Porte qui, dit-on, n'en a que 10 à 12 tout au plus, auxquels les républiques d'Alger, de Tunis & de Tripoli sont obligées d'en joindre une dizaine, en cas de besoin.

On apprend de Hongrie, que le 25, jour du départ de l'Empereur, Sa Majesté s'est arrêtée quelques minutes à Deutschirndorf, dans le comitat de Wieselbourg, où se trouvoient Mrs. le général de Schackmin, le lieutenant-feld-maréchal prince de Saxe-Cobourg & le général de Greven; de-là ce Monarque aiant continué sa route, arriva le même jour à 10 heures du matin à Comorre, Sa Majesté parut touchée du désastre que venoit d'essuier cette malheureuse ville, elle s'y arrêta une demi-heure; puis elle partit pour Bude: y étant arrivé le 26 à 3 heures après-midi, notre Souverain descendit à la Croix-blanche, où se trouvoient assemblés Mrs. les généraux & les officiers de l'état-major. Le 27, S. M. alla voir les fortifications; puis elle se rendit à l'église de la paroisse; le service fini, l'Empereur passa au séminaire & au couvent des Clarisses supprimées, ensuite à l'arsenal & à l'école militaire: M<sup>r</sup>. le prévôt Izzo, directeur de la dite académie, eut l'honneur d'accompagner S. M. pour lui faire voir tout ce qu'il y avoit de remarquable. Après-dîné, elle fit un tour à Pesth pour y voir l'hôtel des Invalides & un monastere supprimé. Le 28

1. Juin 1783.

265

au matin, ce Monarque a continué sa route pour Esbeck.

MANNHEIM (le 30 Avril.) L'Electeur Palatin de Baviere partira au commencement du mois prochain pour Pise, où S. A. El. prendra les eaux pour le rétablissement de sa santé, son affoiblissement depuis quelque tems: le comte de Dayn, M<sup>r</sup>. de Stengel, secretaire du cabinet, M<sup>r</sup>. Harrer, premier-médecin, & M<sup>r</sup>. Winter, premier-chirurgien, l'accompagneront dans ce voyage; qui sera d'environ six mois & fournira probablement à l'Electeur l'occasion de rendre la visite au St. Pere. L'on ne fait pas encore, à qui S. A. confiera la principale administration du pays dans l'intervalle: mais l'on dit, qu'après son départ il se publiera plusieurs nouvelles ordonnances. Le comte de Seinsheim a été nommé, pour assister de la part de ce Prince à l'élection d'un nouvel évêque de Passau.

BERLIN (le 10 Mai.) Le Roi étant arrivé le 2 de ce mois de Potzdam à Charlottenbourg, les princes de la famille royale, la plupart des généraux de la garnison, & quelques-uns des ministres, eurent l'honneur de dîner avec Sa Majesté. Dans l'après-midi le comte de Finckenstein, ministre du cabinet, se rendit auprès du Roi, ainsi que M<sup>r</sup>. Delaunay, directeur de la régie des droits, dont le département a subi beaucoup de changemens & en éprouvera encore, à ce qu'on dit; ce qui est cause, que plusieurs François, qui avoient de l'emploi dans cette régie,  
I. Part. O

gie, ont pris leur congé. Le 3 Sa Majesté fit la revue particulière de notre garnison, & le lendemain celle de la cavalerie; après quoi elle est retournée à Potzdam.

Le Roi de la Grande-Bretagne, ayant prié notre Monarque, par une lettre écrite de sa main, qu'il fût permis au prince-évêque d'Os-nabruck, son fils, d'assister cette année aux grandes manœuvres ici & à Potzdam, Sa Majesté y a consenti; & en conséquence ce jeune prince est attendu en cette ville vers le 16 ou le 17 de ce mois, accompagné du général Grenville: il logera à l'hôtel garni la Ville-de-Paris; & il gardera l'*incognito* sous le nom de comte de Hoya. L'on assure, que le duc d'Ostrogothie assistera également à cette grande revue, pour laquelle le Duc-regnant de Brunswick est attendu ici incessamment.

Comme par une suite de l'ordonnance, qui a diminué le nombre & abrégé la durée des procès, les revenus de la caisse des salaires ont souffert un vuide, le Roi, pour y suppléer & pour mieux faire administrer la justice dans les tribunaux inférieurs, a augmenté d'une somme considérable les fonds de ce département; & en même tems S. M. a de nouveau signifié ses intentions, que tous les officiers de justice, qui, sous quelque prétexte que ce soit, agiroient partialement ou violeroient leur devoir à quelque autre égard, soient sévèrement punis, mais qu'au contraire, ceux qui le rempliroient avec droiture, diligence & activité, soient soutenus,



nus, récompensés, & avancés, lorsque l'occasion s'en présentera. Le Roi a fait présent à l'académie des arts d'une tête, peinte par le Correggio, d'une beauté extraordinaire.

Il s'est passé ces jours derniers un fait, qui a occupé l'attention de cette résidence, & qui pourra ne pas être indifférent à la partie du public, curieuse des questions relatives aux droits diplomatiques. Mr. Hugues Elliot, ci-devant envoie-extraordinaire de S. M. Britannique près du Roi, avoit épousé pendant son séjour à notre cour la fille du feu comte de Verelst, envoie-extraordinaire des Provinces-unies. Passant avec le même caractère à la cour de Coppenhague, Mr. Elliot laissa ici cette Dame avec une fille, qu'il avoit eue de son mariage avec elle, disant avoir dessein de les venir prendre au printems. On doutoit néanmoins de l'inclination de Madame Elliot à suivre son époux; & quelques circonstances domestiques faisoient même augurer une séparation prochaine de corps & de biens. Le 11 Avril, Mr. Elliot arriva ici de Coppenhague *incognito* sous le nom d'un simple négociant anglois: il prit son logement près de l'hôtel de Madame la comtesse-douairière de Verelst, où son épouse avoit ses appartemens. Informé que le lendemain au soir l'une & l'autre soupoient chez le prince Frédéric de Brunswick, il se rendit à leur hôtel pendant leur absence, demanda sa fille, la mit dans un carrosse à six chevaux, qu'il avoit fait tenir prêt, & l'emmena. Ensuite il écrivit à Madame de Verelst, qu'il lui rendroit le lendemain compte de son procédé. En effet, il se rendit le lendemain à son hôtel, où on lui refusa l'entrevue avec Madame Elliot: & après plus d'une heure de conversation avec Madame de Verelst, craignant sans doute des mesures qu'on alloit prendre, il se retira précipitamment. Quoiqu'en arrivant il se fut donné pour marchand, il annonça, lors de sa sortie de la ville, à la garde, qui lui de-

manda son nom selon l'usage, son caractère public d'envoie d'Angleterre à la cour de Dannemarck. Quelque violent qu'il soit tout le procédé de Mr. Elliot, cette dernière démarche mérite encore plus de censure ; & l'on ne seroit pas surpris, que le Roi fit porter plainte à la cour de Londres de cette espece de bravade, qui implique nécessairement un abus du droit des gens.

Lettre à l'auteur de ce Journal.

Dernier  
Journ. p.  
141.

*On a vu, Monsieur, avec un plaisir extrême les ordonnances par lesquelles l'Empereur & le Roi de Prusse ont pros crit le Lundi-bleu, c'est-à-dire l'oisiveté & la crapule abominable que les ouvriers de tous les genres exercent le lendemain du Dimanche. Ce mal qui fait la ruine de tous entrepreneurs, artistes, artisans & commerçans, est certainement digne de l'attention de tout gouvernement sage & occupé du bien des peuples. Il paroît que les Souverains ignorent encore jusqu'où cet abus est parvenu, car ils ne parlent que du lundi, tandis que dans bien des endroits, cette classe d'hommes libertins & corrompus ajoutent, sacrifient encore le mardi à la débauche & ne reprennent le travail que le mercredi ; & vous jugez sans peine dans quel état ils sont pour-lors & quels services on en retire. Le désordre de ces gens décourage les hommes des plus actifs & les plus appliqués, déconcerte les mesures les mieux prises pour l'avancement du commerce & des arts. Je*

connois des négocians qui dans l'espace d'une année ont fait par ce seul Lundi bleu des pertes dont vous ne pouvez vous faire une idée juste (a). Est-il concevable qu'après que les Puissances catholiques ont cru devoir abandonner à l'industrie, à un travail honnête & utile les fêtes consacrées à Dieu, ils laissent subsister des jours purement consacrés à l'ivrognerie & à la luxure? qu'il n'y ait jusqu'ici que des réglemens sans nerf & sans exécution pour réprimer un aussi repoussant abus? Qu'est-ce que quelques fêtes contre tous les lundis & mardis de l'année? Et ces fêtes ennoblies par le but de leur institution & passées au moins en partie dans les devoirs religieux, pouvoient-elles dégrader & avilir les âmes physiquement & moralement comme des jours formellement dévoués à la paresse & à tous les excès qu'elle engendre? En vérité, l'inconséquence des hommes est extrême! l'on s'en consolera si dans les législateurs elle fait quelque

---

(a) On crie tant contre la servitude, & si ce mot étoit bien entendu, je crois que ce feroit pour la société générale & pour un très-grand nombre d'individus, un bien précieux. La plupart des hommes ne font pas faits pour être parfaitement libres; dans des mains ignares & grossières la liberté devient une arme funeste tournée contre ceux qui la portent \*. Quel mal y auroit-il quand un marchand, un entrepreneur, un artiste, un agronome

\* 1. Août  
1777. p. 27.  
— 15 Juil.  
auroit 1780. p. 450.

*exception, & si les nouveaux édits auroient enfin quelque force légale. Je suis &c.*

## ANGLETERRE.

LONDRES (le 12 Mai.) L. M. & la famille royale sont plongées dans la douleur la plus vive, par la mort du prince Octavius né le 23 Février 1779, inoculé avec l'une des princesses vers Pâques ; ce jeune prince mourut le 3 de ce mois de la petite-vérole, dont la princesse sa sœur est rétablie. La cour va prendre le deuil à ce sujet. (a)

auroit contre des ouvriers lâches & crapuleux une autorité coactive, du moins par l'appui prompt & assuré du magistrat ? Qu'ils fussent dans sa dépendance absolue en tout ce qui regarde le genre de travail auquel leur profession les dévoue, punissables même corporellement s'ils s'écartent de leur devoir ? Non, je ne vois pas ce que de tels arrangements peuvent avoir de funeste ; je n'en vois même que les plus grands avantages à espérer ; mais c'est pour cela même qu'ils resteront toujours dans l'état de pure spéculation.

(a) Nouvelle addition à faire à la longue liste des victimes de cette charlatanerie, 15 Mars 1783, p. 480. Ce qu'il y a d'étonnant c'est que le Roi d'Angleterre qui avoit déjà vu mourir la princesse de Gloucester également inoculée \*, ait voulu faire encore cette funeste expérience. — Il est inutile d'observer que pour un prince royal, dont les gazettes annoncent la mort, il en périt dix mille dans

\* 15 Avril  
1775. p. 589.

S. E. le comte d'Adhemar , ambassadeur de France près de S. M. B , est arrivé ici le 19 du mois dernier , avec sa suite : on a sçu à-peu-près en même tems par un exprès arrivé de Paris en 42 heures , que S. G , le duc de Manchester , ambassadeur d'Angleterre près de S. M. T. C , étoit arrivé le même jour dans cette capitale.

S. A. R. le prince-évêque d'Osnabruck est attendu à Londres quelque tems avant l'anniversaire de la naissance du prince de Galles son frere. Le 3 , à 2 heures , on a lancé à l'eau à Deptfort un magnifique yacht qui ira prendre ce prince à Williamstedt ; il fera le trajet de conserve avec le Mirmidon , frégate de 24 canons , qui prendra à bord les équipages de S. A. R. , & cette partie de sa suite qui doit accompagner le prince sur le yacht. On avoit espéré de voir le prince William-Henry à cette fête , mais il est décidé que S. A. R. continuera son service aux Antilles jusqu'à l'expiration du terme au bout duquel elle passera au grade de lieutenant de vaisseau. Le Prince Ernest Augustus , son frere , qui vient d'entrer dans sa treizieme année , a été inscrit au bureau de l'amirauté parmi les gardes-marines , dont il commencera de faire le service cet été. On parle de faire entrer dans l'église un des princes puinés , ce qui renouvellera en Anglererre un exemple perdu de vue depuis 300 ans.

---

dans les familles particulieres dont on ne dit rien.

Le roi a rendu un ordre en conseil portant : que tous les navires & bâtimens venant de Dantzig ou des autres ports de la Prusse royale ou ducale, de la Poméranie ou de la Courlande, Samogitie ou Livonie, pourront décharger leurs cargaisons sans être plus longtems contraints à faire quarantaine, quoiqu'ils ne soient point munis de lettres de santé, pourvu qu'ils n'aient à leurs bords aucunes marchandises de Turquie ou du Levant. — La cour reçut le 3 par une voie indirecte des avis des Indes orientales, dont il ne transpire encore rien. On débite seulement que trois vaisseaux de guerre françois, avoient échoué dans leur trajet, pour s'y rendre; mais on ne dit ni le tems ni le lieu où ce malheur leur seroit arrivé. — Les propriétaires des terres & effets dans l'île de Tabago, cédée à l'Espagne par le traité de paix, aiant fait, à la cour de Versailles, des représentations sur les moyens d'en retirer leurs effets, cette cour a décidé, qu'il leur seroit permis d'y envoyer des vaisseaux au montant de 3500 tonneaux, chargés de vivres & d'autres choses nécessaires pour cette île & d'y charger pour leur compte, le produit de la récolte de cette année. — On avoit débité ces jours-ci que de par la cour de France, il étoit survenu des difficultés, sur certains articles des préliminaires, mais on peut assurer qu'il n'en est rien & que tous ces articles aiant été ratifiés, les Puissances respectives sont déterminées à les faire servir de base au traité définitif, auquel on

travaillera du moment que les préliminaires seront signés entre l'Angleterre & la Hollande.

M<sup>r</sup>. Lee , ci-devant alderman de cette ville & maintenant attaché au congrès des Etats-unis , doit arriver incessamment en cette ville , mais il est faux que , comme le bruit s'en est répandu , il doive y déployer un caractère public. Des affaires particulières sont le seul motif de son voyage , & après un court séjour il s'embarquera pour la Virginie son pays natal.

Le duc de Chartres , accompagné du marquis de Conflans , du duc de Fitz-james & de M<sup>r</sup>. de Changran , est arrivé en cette ville. On attend incessamment le duc de Lauzun , & l'on assure qu'un grand nombre de seigneurs françois se proposent de venir , cet été , visiter notre île.

Le congrès , suivant les dernières lettres de Philadelphie , donne la plus sérieuse attention au sort des loialistes. Un comité de six membres de ce sénat , a été chargé de l'examen des discussions qui se sont élevées à l'égard de celles de leurs possessions qui avoient déjà passé en d'autres mains. On destine à ceux qui voudront prêter serment au nouveau gouvernement , des terrains situés sur les derrières du pays & qui serviront de barrières entre les Etats-unis & les terres des Indiens.

L'Emprunt & l'acte qui concerne le commerce avec les Etats-unis de l'Amérique-septentrionale , ont encore occasionné de nouveaux

veaux débats dans le parlement , mais la question qui y excite le plus vif intérêt est celle de la réforme parlementaire. En attendant que ce vœu d'une grande partie de la nation , exprimé depuis longtems par les associations des comtés, fasse l'objet des délibérations de la chambre des communes, nos papiers sont remplis de dissertations sur les avantages & les inconvéniens de l'augmentation du nombre des représentans du peuple. L'objection la plus forte par laquelle on combat ce nouveau plan de constitution parlementaire est prise de l'attrait qui en résultera pour les propriétés en biens-fonds , au détriment du commerce. On peut, quoiqu'il en soit, regarder le moment présent comme l'époque de l'une des plus importantes révolutions qu'ait éprouvé ce royaume agité à la fois par des secousses intérieures & extérieures.

Un paquebot, arrivé de New-York, le 29, en a apporté des lettres dont la principale nouvelle est que les Hessois désertent par centaines, ne voulant plus rentrer sous la domination de leur ancien maître. Cette nouvelle intéresse la trésorerie : car nous nous sommes engagés, assez follement, à paier 30 livres sterlings au vendeur pour chaque piece de sa livraison qui, n'importe de quelle manière, ne rentreroit pas dans ses magasins, outre la convention foncière.

## P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 15 Mai.) L. A. R.



1. Juin 1783.

215

nos Gouverneurs-généraux sont parties pour la nouvelle maison de campagne, qu'elles ont fait bâtir dans le voisinage de cette capitale, & où elles passeront une partie de l'été. L'Empereur vient d'accorder le titre de conseiller de commerce au baron van Beelen, greffier de ses domaines & finances, qui doit partir incessamment pour l'Amérique, afin d'examiner quels seroient les arrangemens les plus avantageux à prendre pour le commerce de ces provinces avec les Etats-unis. La vente du terrain & des débris des fortifications démolies se continue: le 30 Mai se fera celle de l'emplacement des forts Isabelle & la Perle à l'embouchure de l'Escaut,

ANVERS (le 8 Mai.) On a insinué ces jours derniers à plusieurs couvens de cette ville leur suppression de la part de S. M. l'Empereur. Après que le commissaire impérial a eu fini cette opération, Mgr. notre évêque s'est transporté successivement aux monasteres supprimés, pour en consoler les individus, qui sont dans l'affliction la plus grande. Ce digne pasteur les exhorta à se résigner avec patience à la volonté de Dieu, leur donna des avis salutaires sur la conduite qu'ils devoient tenir désormais, & s'entre-tint assez longtems avec eux sur la maniere, dont ils devoient tâcher d'observer la régie de leurs instituts respectifs pour autant qu'il leur seroit possible. Cette démarche charitable de ce zélé prélat soulagea beaucoup la douleur de ces infortunés, & augmente de plus en plus l'amour, le respect & la profonde

de vénération de ses diocésains que cet infatigable pasteur s'est conciliés à si juste titre, par son zèle apostolique & l'application constante, qu'il ne cesse de donner au maintien de la discipline ecclésiastique, à l'instruction de son peuple, & au soulagement des pauvres, depuis qu'il occupe le siège épiscopal de cette ville. On voit aussi une lettre circulaire du cardinal-archevêque de Malines aux religieuses supprimées de son diocèse, en françois & en flamand, pleine de zèle, de charité, de sagesse & de circonspection.

LA HAYE (le 15 Mai.) Le mémoire que M<sup>r</sup>. de Marcoff a délivré à L. H. P., avant de prendre congé de l'Etat, étoit de la teneur suivante :

Hauts & Puissans Seigneurs,

« L'Impératrice aiant jugé à propos de m'employer à une autre mission, termine celle, dont j'ai été chargé auprès de L. H. P., par les lettres de rappel, que j'ai l'honneur de leur présenter: c'est de son ordre exprès, que j'ai fait cette occasion, pour leur réitérer en son nom les assurances les plus expressives de son ancienne amitié & constante affection pour la république. S. M. I. en offre un nouveau gage à V. H. P., dans l'attention qu'elle a bien voulu avoir de nommer incessamment Mr. de Kalichoff, son gentilhomme de la chambre, pour me remplacer dans le même caractère, dont j'ai été revêtu auprès d'elles, & pour continuer à cultiver & cimenter de plus en plus les heureuses relations qui subsistent entre l'empire de Russie & les Provinces-unies. »

« Le même principe aiant présidé à toute ma conduite pendant mon court ministère, je n'ai, H. & P. S., en prenant congé de vous,

1. Juin 1783.

217

qu'un seul regret à vous exprimer : c'est que le tems ne m'ait peut-être pas permis de développer dans toute leur étendue les sentimens personnels, dont je suis pénétré envers V. H. P. ; mais si je puis y suppléer par les vœux ardens & sincères, que je forme pour leur prospérité, celle de leur Etat & du Prince, qui y remplit la charge la plus éminente ; j'oserois croire, qu'il m'est permis d'aspirer à quelque part dans leur bienveillance & leur souvenir, tout comme les bontés & l'indulgence qu'elles m'ont fait éprouver durant mon séjour ici, leur répondent de ma reconnaissance la plus parfaite. »

Fait à La Haye, le 16 Avril 1783.

(Signé) Marcaff.

Sur quoi délibéré, a été trouvé bon & arrêté, qu'il seroit fait à S. Exc. avant son départ des complimens usités & le présent ordinaire d'une chaîne d'or & d'une médaille de la valeur de treize cents florins, & à son secretaire d'une de trois cents florins.

La résolution que les Etats de Hollande ont prise au sujet du haut-conseil de guerre, est de la teneur suivante.

Les Etats de Hollande & de Westfrise à tous ceux qui liront ou entendront lire la présente : Salut. Etant venu à notre connoissance que, quoique nous n'aions jamais abandonné à aucun college militaire la judicature des causes qui concernent nos habitans, mais, au contraire, donné des preuves réitérées combien nous voulions veiller à la conservation de cette judicature : cependant sous le nom d'exercice d'une juridiction militaire, qui ne seroit pas opposée à la constitution de cette province, on portoit de tems en tems, tant dans le civil que dans le criminel, des causes différentes devant les tribunaux soi-disant militaires, lesquelles, en conformité de notre intention véritable, du bon droit & de la sûreté de nos habitans, n'auroient dû être

traitées que devant le juge civil ordinaire. A ces causes, pour prévenir & faire cesser tous excès ultérieurs à cet égard, comme aussi pour conserver les droits & privilèges de chacun de nos habitans, nous avons trouvé bon de déclarer, ainsi que nous déclarons par la présente : " Qu'en général dans les causes tant civiles que criminelles, les personnes militaires, suivant les loix fondamentales de cette république doivent comparoître devant les juges ordinaires de cette province ; à la seule exception des cas particuliers, dont la judicature auroit, sur des preuves valables, été, par une commission spéciale, soit séparément, ou bien de concert avec nos confédérés les seigneurs Etats des autres provinces, transférée ou abandonnée au juge militaire, dans l'intérieur de notre province ". Et afin que personne, soit dans la poursuite de son bon droit, soit dans l'administration de la justice, ne puisse prétexter cause d'ignorance en aucune manière, de notre volonté & avis sérieux à cet égard ; nous voulons & exigeons que la présente soit publiée & affichée partout où cela se pratique ordinairement.

Le 1 Mai, les Etats, en consentant à la pétition de guerre, ont refusé d'y admettre l'article du haut-conseil de guerre. Ce tribunal sera probablement supprimé ; mais les officiers qui le composent, conserveront leurs appointements en pension leur vie durant. On a renvoyé l'examen de commissaires, de concert avec les conseillers députés de la province, deux objets que la ville de Dordrecht, & un troisième que la ville de Schoonhoven ont soumis à la considération de L. N. & G. P : le premier est l'abus de donner aux officiers, des rangs à l'armée, supérieurs d'un & souvent même de plusieurs

leurs grades à celui pour lequel ils sont réellement employés & payés dans leurs régimens: le second concerne la vente des charges militaires, abus par lequel de jeunes officiers passent souvent des vétérans: la troisième proposition enfin a pour but d'empêcher qu'on ne remplisse comme ci-devant les régimens nationaux, d'officiers étrangers.

Les Etats-généraux ont conféré à M<sup>r</sup>. Brantsen, leur ministre-plénipotentiaire près de S. M. Très-Chrétienne, le caractère de leur ambassadeur-extraordinaire & plénipotentiaire à la même cour; & Leurs Hautes-Puissances ont aussi déclaré ambassadeur à celle de Madrid le comte de Rechteren, qui y avoit eu jusqu'à présent le caractère d'envoyé-extraordinaire & plénipotentiaire. Mgr. le Prince Statthouder a écrit à L. H. P. la lettre suivante, en date du 4 du courant.

Hauts & Puissans Seigneurs, Nous avons cru devoir proposer à V. H. P. dans la conjoncture présente d'écrire aux colleges respectifs d'amirauté, qu'ils aient à faire cesser provisoirement la promesse de primes extraordinaires pour encourager les enrôlemens de marins, & à congédier tels vaisseaux de garde & bâtimens garde-côtes extraordinaires, dont, de notre sçu en qualité d'amiral-général, ils jugeroient pouvoir se passer, sans préjudice de l'Etat; de mettre d'ailleurs en délibération de commissaires, de concert avec les colleges respectifs d'amirauté, quels vaisseaux de guerre il conviendrait de tenir en commission cette année, au cas que la paix se fasse, & de quelle maniere il faudroit les employer.

Les Etats-généraux ont pris une résolution conforme à cette lettre. En effet les

dernières lettres de Paris, en nous annonçant que les négociations de paix ont été reprises d'abord après l'arrivée du duc de Manchester, ambassadeur d'Angleterre; nous en font espérer une prompte conclusion. Cependant, à moins de quelque changement imprévu dans le présent système de la république, la paix ne ramènera point l'ancienne indolence à l'égard du maintien de sa marine: & les commissaires des Etats-généraux leur ont déjà fait un rapport, contenant le plan des forces navales, qu'il conviendrait de tenir toujours en mer en tems de paix; savoir, six vaisseaux de 60 canons & 350 hommes d'équipage; 6 vaisseaux de 50 canons & 300 hommes; 4 frégates de 40 canons & 270 hommes; 4 de 36 canons & 230 hommes; 4 de 20 canons & 160 hommes; & 6 avisos montés de 60 hommes: escadre, dont on calcule l'entretien à la somme de 3,642,000 florins par ans, qui seroit portée comme un poste fixe sur l'état annuel de guerre.

## F R A N C E.

PARIS ( le 15 Mai. ) M<sup>r</sup>. le duc de Manchester arriva sous l'incognito, dans l'après-midi du 1 de ce mois à l'hôtel d'Orléans, rue des Petits Augustins, avec madame son épouse, qu'il conduisoit, & avec une suite très-nombreuse. Le 6 de ce mois ce nouvel ambassadeur d'Angleterre, eut une audience particulière du Roi; dans laquelle  
il

il présenta ses lettres de créance à S. M. Il fut conduit à cette audience ainsi qu'à celle de la Reine & de la famille royale, par le Sr. Lalive de la Briche, introducteur des ambassadeurs; le S<sup>t</sup>. de Séqueville, secrétaire ordinaire du Roi, pour la conduite des ambassadeurs, précédoit. Le même jour, le S<sup>t</sup>. de Markoff, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, & adjoint au prince Baratsinski, eut pareillement une audience particulière de L. M. & de la famille royale. Le comte d'Adhémar, que le Roi avoit précédemment nommé son ambassadeur près le Roi d'Angleterre, a eu, le 27 du même mois, l'honneur de prendre congé de S. M, pour se rendre à sa destination, étant présenté au Roi par le comte de Vergennes, chef du conseil royal des finances, ministre & secrétaire d'état.

Le 7, la revue des gardes-françoises & Suisses fut des plus brillantes, au milieu d'une affluence innombrable offusquée par un tourbillon de poussière excité par l'impétuosité du vent & les pieds des chevaux. Le Roi, la Reine, qui n'y avoient pas paru depuis 1780, & toute la famille royale y vinrent. M<sup>r</sup>. le maréchal de Byron étoit à la tête de son régiment avec toute la vivacité & le zèle d'un jeune colonel. Les acclamations du peuple à l'aspect du Roi, lui ont manifesté de nouveau, les sentimens d'amour & d'estime, que son humanité & sa justice lui ont mérités.

La mort d'un tambour-grenadier des gar-

*I. Part.*

P

des-

des-françoises , tué d'un coup de pied de cheval & qui expira sur le champ entre les bras de ses camarades , est le seul accident qui soit arrivé.

La Reine qui paroît vouloir se charger elle-même de l'éducation de Madame, aiant trouvé que le nombre des femmes de chambre occupées auprès de sa fille , étoit trop considérable, en a supprimé la plus grande partie , afin que Madame fut élevée avec plus de simplicité ; en sorte qu'il n'y aura plus désormais pour son service que quatre Dames, faisant les fonctions de femmes de chambre. Celles qui ont reçu ordre de ne plus se présenter pour le service, conserveront cependant leurs appointemens. — Madame Elisabeth a demandé l'agrément du Roi pour entrer dans un couvent ; S. M. a jugé convenable de différer de le lui accorder jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de 25 ans.

Il s'étoit répandu cette semaine quelques bruits sur un changement du ministère dans la partie des finances ; on prétendoit même dans le public que M<sup>r</sup>. d'Ormesson déjà fatigué du contrôle-général, étoit prêt à demander sa retraite ; on est aujourd'hui entièrement revenu de cette idée , & l'on sait que M<sup>r</sup>. d'Ormesson a déclaré positivement que s'il n'avoit pas été résolu à supporter tout le poids de sa charge , qu'il connoissoit bien avant de l'accepter, il n'auroit point adhéré à sa nomination. Cette déclaration a ranimé toute la confiance que le public avoit conçue , lors de la promotion de ce ministre.



1. Juin 1783.

423

Tandis que Madame la comtesse d'Estaing prenoit les bains dans son hôtel le 6 de ce mois, les tuiaux du poêle rougis jusqu'à leur extrémité communiquèrent le feu à 300 bottes de foin, mais l'activité de Mr. Morat, chef des pompiers, parvint à arrêter les progrès de cet incendie, dont cependant les dommages s'évaluent à 7600 livres.

Le 9 de ce mois, pendant qu'on représentoit Renaud, à l'opéra, le plafond peint sur toile étendue sur un grand châssis, se détacha de son sommet & tomba sur les spectateurs du parterre, qui furent ensevelis dans les ténèbres & la poussière. Trois musiciens de l'orchestre, en furent atteints sur la tête & les épaules. Le duc de Manchester y assistoit, le trouble & l'épouvante furent extrêmes dans les premiers momens. (a)

Depuis cinq ou six ans les journaux nous avoient appris qu'un habile mécanicien avoit construit à Vienne en Autriche un automate qui jouoit aux échecs, & jouoit très-bien \*. On s'attendoit que l'inventeur pour sa gloire & son profit feroit voyager sa curieuse machine, & voilà justement qu'elle vient d'arriver à Paris. Le Sr. Anthon chargé de sa conduite l'a logée à l'hôtel d'Aligre rue d'Orléans, & a répandu un petit imprimé portant

\* 15 Jan.  
1782. p. 129.

---

(a) Il y avoit longtems que les plaisirs mimiques n'avoient pas été dérangés. Les incendies & les massacres semblent leur donner quelque répit; il faut bien qu'il intervienne quelques autres accidens pour tempérer des jouissances si délectables. 1 Mai 1781, p. 18.  
— 1 Juillet 1781, p. 377. — 15 Mai 1782, p. 144.

tant en substance que " cet automate joueur d'échecs, représente une figure d'homme de grandeur naturelle, habillée à la turque, assise derrière une commode sur laquelle est placé l'échiquier. Il joue aux échecs avec la première personne de la compagnie qui se présente. Avant que de commencer la partie, Mr. Anthon ouvre toutes les portes de la commode pour en faire voir l'intérieur dont la plus grande partie est composée de rouages, leviers, cylindres, cadrans &c (a). Les portes refermées, l'automate commence la partie & porte la main sur une des pièces, la saisit des doigts & la transporte sur une autre case & retire sa main pour la reposer sur un coussin qui est près de lui; s'il donne échec il en averti son adversaire en faisant signe de la tête à trois fois, si c'est le roi, & 2 fois si c'est la reine. Si son adversaire, soit par inadvertence, soit par dessein, fait une fausse marche, il secoue la tête, prend la pièce mal jouée & la remet à sa place: mais alors le coup de l'adversaire est perdu, parce qu'il joue son coup successivement après. Si de part ou d'autre on donne échec & mat, & si ensuite on vouloit encore jouer un coup, il refuse de jouer en secouant la tête. Après la partie d'échecs les spectateurs font des demandes à cet automate auxquelles il répond en montrant sur une table d'alphabet les lettres qui prises ensemble forment la réponse. Comme plus de 50 ou 60 personnes ne peuvent voir commodément, on ne reçoit à chaque séance que 30 personnes, & il y en a deux par jour. Le prix d'entrée est de 6 liv. "

La première représentation eut lieu lundi dernier; il y avoit 25 personnes. Tout le monde étant placé & le sieur Anthon ayant fait voir l'intérieur de la commode, large

---

(a) Cette inspection détruit le soupçon qu'on avoit d'un joueur renfermé dans la commode.

tout au plus de 3 pieds & haute de 3 pieds & demi, Mr. le duc de Bouillon offrit de jouer contre l'automate : la partie s'engagea très-bien & Mr. le duc de Bouillon ayant roqué en passant devant l'échec, ce qui n'est pas permis, l'automate remua deux fois la tête pour marquer la faute & remit à leur place le roi & la tour de son adversaire. La partie continua jusqu'au moment où l'automate ayant fait peut-être à dessein une faute considérable, Mr. le duc de Bouillon dit à l'assemblée qu'il voyoit bien que c'étoit une galanterie de l'automate s'il gagnoit la partie. On en vint aux questions & on lui demanda s'il gagneroit Philidor, & l'automate montra des lettres qui rassemblées faisoient cette phrase : *Je ne suis pas digne de me mesurer contre un si habile joueur.* Il y avoit auprès de lui une Dame de qualité avec sa fille, âgée de 10 ou 12 ans; on lui demanda si cette Demoiselle étoit sage; l'automate répondit : *Elle imite M<sup>lle</sup>. sa mere;* réponse digne du François le plus galant & le plus spirituel. Voilà tout ce que cette séance offrit de plus intéressant. Celle de l'après-midi étoit composée presque en entier de la société de Mr. le duc de Byron & de quelques autres personnes au nombre de 30. Après qu'on eût vu l'intérieur de la com-  
mode, plusieurs personnes s'offrirent pour faire la partie; mais sur ce qu'on représenta que Mr. Bernard, avocat au parlement qui étoit présent, étoit un des plus forts joueurs qu'on connoisse, après Philidor, l'assemblée le pria de se charger de la partie. L'automate commença par le coup ordinaire en passant 2 pas le pion du Roi; Mr. Bernard lui répondit en avançant deux pas le pion du fou de la dame; partie peu commune : l'automate ne se déconcerta point; il la défendit très-bien & avec beaucoup de justesse. Comme Mr. Bernard ne vouloit pas laisser l'attention de la compagnie, il ne jouoit qu'au premier apperçu, & ayant fait remarquer que s'il avoit présenté le mat le coup

précédent, il auroit forcé une piece, l'automate ne manqua pas de parer sur le champ au coup dont on le menaçoit. Cependant pressé par son adversaire il se vit obligé pour ne pas succomber, d'offrir successivement piece pour pieces; ce que son adversaire accepta parce que les pions avancés lui assuroient le gain de la partie. Un homme qui est debout auprès de l'automate, & qui sans doute est celui qui le fait agir, quoiqu'on n'apperçoive rien en lui qui semble l'indiquer, dit alors que la partie étoit perdue & qu'il étoit inutile d'aller plus avant. La compagnie ne fut pas de cet avis & elle desira qu'on continuât. Alors l'automate mit successivement toutes ses pieces en prise & on vit bien qu'il s'avouoit vaincu. On lui demanda si son adversaire étoit d'une grande force; il répondit: *Il triomphe*. On lui fit beaucoup d'autres questions, auxquelles il répondit fort bien.

On peut conclure de ces deux séances que cette machine est ingénieuse & qu'elle suppose dans l'inventeur de grandes connoissances en mathématique, en physique & en mécanique. Peut-être un agent invisible, tel que le fluide magnétique, conduit toutes ces opérations, & nous voyons tous les jours le sieur Comus opérer par le moyen de l'aiman des choses non moins surprenantes; peut-être aussi y a-t-il là quelque chose de plus mécanique, comme l'extrême complication de cette commode semble l'indiquer. On y entend le bruit d'une détente & d'une fusée tel que celui formé dans une pendule lorsque l'heure va sonner.

Il n'est pas étonnant que l'automate ait trouvé peu de personnes de sa force en Allemagne; celui qui le fait agir peut être placé ici au 32. rang de nos joueurs: à vue d'œil, il n'y a dans Paris que 7 ou 8 personnes en état de lui faire avantage. Mr. Philidor pourroit lui donner le cavalier pour le pion extrait.

Les lettres de Naples annoncent, que les

1. Juin 1783.

227

derniers tremblemens avoient plongé le peuple dans la dernière consternation ; au point qu'on avoit supplié le Roi de se dérober au danger imminent ; mais que S. M. avoit eu la grandeur d'âme de répondre : qu'*Il vouloit partager le sort de son peuple , & s'enfvelir avec lui sous les ruines de sa capitale , plutôt que de l'abandonner.*

### NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Constantinople, qu'il y a ordre de lever 200 mille hommes en Asie. Parmi les vaisseaux de guerre qui ont établi leur croisière dans le canal, il y en a un de 90 canons ; quatre autres montés chacun de 80 sont dans la Mer-Blanche : on prétend qu'avant le 1 Juillet, la Porte aura près de 70 vaisseaux de guerre tant grands que petits : le gouvernement a fait venir 2700 matelots des îles de l'Archipel. — On dit que l'ambassadeur de Russie à Varsovie a demandé des éclaircissémens, sur le parti que la république seroit disposée à prendre, au cas qu'il survint une rupture entre sa Souveraine & la Porte. Ce ministre doit avoir déclaré aussi, qu'en ce cas, il seroit à propos de mettre une garnison russe dans l'importante forteresse de Kaminiéc, afin que la capitale de la Podolie ne devint pas une seconde fois la proie des Turcs, événement qui pourroit nuire infiniment aux intérêts de la cour de Pétersbourg. Kaminiéc fut pris en 1672, & rendu par la paix de Carlowitz en 1699. — On mande de Naples que le 13 Avril on a encore ressenti dans la Calabre - citérieure une secousse de tremblement de terre non moins forte que celle du 23 Mars ; & il paroît, que dans toute l'extrémité de l'Italie la terre, ébranlée jusques dans ses fondemens, ne peut encore reprendre une assiette tranquille. Cependant à Messine les mouvemens du sol devoient

noient tous les jours moins sensibles ; & la tranquillité commençoit à y renaître ; mais l'on n'osoit s'occuper encore à débarrasser les rues de cette malheureuse ville des décombres qui les remplissent ; & le peuple demouroit toujours sous des baraques en pleine campagne. Celui de la Calabre-ulérieure se rassemble aussi dans la contrée si fertile qu'il habitoit avant la terrible catastrophe : mais il est incertain sur la reconstruction des villes, bourgs, ou villages détruits ; & l'on apprend, qu'en général il desireroit de rebâtir ceux qui ont été entièrement renversés dans des lieux qu'il juge plus convenables.

On écrit de Presbourg, que du côté des montagnes voisines les secousses avoient été moins violentes que dans la ville. Kremnitz a éprouvé le 22 quatre chocs consécutifs, qui ont répandu l'alarme parmi les habitants ; mais les maisons qui sont presque toutes de bois, n'en ont point souffert. On a senti presque en même tems des commotions à Schemnitz & autres villes des montagnes. — *Extrait d'une lettre de Comorre (a).* Nos habitants ont d'autant plus de peine à se remettre de leur frayeur, que le sol ne paroît pas vouloir se raffermir. Nous avons éprouvé depuis la dernière commotion neuf autres secousses de tremblement de terre : ce qui nous console un peu, c'est qu'elles étoient moins violentes que les premières : tous les édifices publics ont été endommagés considérablement, le château a pourtant souffert plus que les autres, nos rues sont remplies de décombres, & il n'y a pas de maison qui n'ait perdu quelques cheminées ou une partie de ses murailles. Heureusement il a péri peu de personnes, on n'en fait pas encore le nombre, mais il paroît que celui qu'on en a donné d'abord étoit exagéré. On voit le long du Danube quantité de matieres sulphureuses que la terre a rejetées de son

---

(a) On peut voir une particularité remarquable touchant cette ville ; dans la *Dissertation sur les tremblemens de terre*, p. 230.

1. Juin 1783.

229

sein ; en plusieurs endroits le sable & le gravier paroissent avoir changé de couleur , on a remarqué qu'au fort de l'ondulation toutes les eaux étoient troubles , dans nos puits , elles ne se sont éclaircies que quelque tems après le choc. Ceux qui reviennent de la campagne rapportent , que la terre est crevassée en différens endroits , & qu'il y a des affaissemens considérables. L'oscillation s'est étendue à Waizen , & même jusqu'à Kolocza qui est à 20 lieues de Bude — Mr. Hamilton se dispose à faire le tour de toutes les provinces ravagées par le dernier tremblement de terre & promet de donner sur cette catastrophe une relation raisonnée qu'on attend avec impatience. (a)

L'Electeur Palatin de Baviere, accompagné de S. E. le baron de Vieregg, ministre de conférence & grand-écuyer de la cour, est parti de Munich pour Pise le 2 Mai. — En mémoire de ce que le Pape Pie VI a célébré une Messe solennelle dans la paroisse de St. Pierre à Munich, on y a placé au-dessus d'un autel collatéral le buste du St. Pere, avec l'inscription suivante, gravée en lettre d'or, sur un marbre grisâtre.

*Pius VI Pontifex Maximus  
Hæc In Ecclesia Matrice Ad Aram  
Principem Apostolorum Principi  
Sacram  
Præsente Serenif. Electore Carolo  
Theodoro  
Et Reverendis. Episcopo Nostro  
Ludovico  
Summo Deo Sacrificium Obtulit  
Ima Die Maji, Anno 1782.*

---

(a) On ne peut douter des grandes connoissances de Mr. Hamilton ; mais un homme à système est-il propre à éclaircir des événemens relatifs à ses hypothèses ? un homme qui regarde toutes les montagnes du globe comme l'effet des volcans ( 15 Nov. 1782, p. 394). ne s'égarera-t-il pas dans la théorie des agens souterrains ?

On a imprimé à Vienne les lettres du Pape & de l'Empereur relatives aux biens ecclésiastiques, écrites vers la fin de l'an passé. L'éditeur anonyme y a mis une préface remplie du plus lourd badinage & de la plus abjecte platitude, contre le souverain Pontife; la police est, dit-on, chargée de découvrir le nom de ce butor & de le punir comme il le mérite. — Les gazettes de Cleves & de Leyde assurent aujourd'hui que les Lettres de l'Impératrice de Russie au Pape sont supposées; mais comme la cour de Rome doit connoître l'authenticité ou la supposition de ces Lettres, qui circulent depuis deux mois dans toutes les gazettes d'Italie, & qu'elle garde le silence à cet égard, il est raisonnable de suspendre au moins son jugement sur cet objet; d'autant que les deux gazetiers révoquent également en doute des choses relatives au voyage de l'abbé Benilawski qui sont néanmoins hors de toute contestation.

## M O R T S.

Son Emin. l'archevêque de Milan, Joseph Pozzobonelli, cardinal grand-croix de l'ordre de St. Etienne Roi de Hongrie, &c, est mort le 27 Avril à Milan, âgé de 86 ans, 8 mois & 16 jours. Ce digne prélat généralement regretté, auquel ses rares vertus avoient concilié l'estime & la vénération des Souverains & des peuples, avoit été élu archevêque le 14 Juin 1743, & décoré de la pourpre, par Benoit XIV. le 9 Septembre de la même année — L'évêque de Mantoue dont la perte excite des regrets, vient de mourir dans la 64<sup>e</sup>. année de son âge.

Messire Victor-Philippe de Feligonde, chanoine métropolitain de Clermont, né le 14 Mai 1726, mourut le 23 Avril à Clermont; ce digne ecclésiastique nommé à la présidence



des hopitaux de cette dernière ville, remplit cette tâche avec un zèle, une vigilance & une douceur paternelles; après avoir fait son cours d'humanités chez les ci-devant Jésuites il fut reçu dans leur Société; à leur exil il suivit ses frères exilés & les consola jusqu'au tems, où ayant par ses vertus fixé le choix du chapitre de Clermont, il y fut agrégé. On lui attribue que jouissant par les qualités du cœur & de l'esprit de grande réputation, il méprisoit l'envie & la cabale, & qu'il n'eût jamais d'ennemis. On ajoute que les regrets que sa mort fit naître, sont marqués par les pleurs des Auvergnats.

D. George Punant, lieutenant-général & gouverneur d'Alicante, eût décédé à l'âge de 66 ans, après avoir débuté au service de S. M. par être enseigne en 1710 dans Lavigni, a servi en Catalogne dans les guerres de succession, au siège d'Oran & dans les guerres d'Italie & de Portugal, dans lesquelles il fut chargé de commissions également importantes & périlleuses dont il s'est acquitté avec distinction, il occupa la place de commandant-général des troupes du royaume de Valence. Sa probité & ses vertus patriotiques & militaires lui ont mérité l'estime du Roi & du public.

Antoine Loydi, cultivateur d'Amezqueta de la province de Gulpuzcoa, né le 21 Mars 1669, mourut le 10 Mars, à l'âge de 114 ans moins onze jours; il n'eut jamais de maladie que l'oppression de poitrine dont il fut atteint quelques jours avant sa mort. Ayant toujours eu les médecines en aversion, il refusa de prendre celles qu'on lui ordonna dans sa maladie, il a conservé jusqu'à sa mort toutes ses dents, ses cheveux & l'usage de ses sens; il ne mangea durant sa vie que du pain de bled de turquie, & s'abstint toujours de vin & de tabac, à l'âge de 112 ans il travailloit encore dans les champs & montoit seul sans échelle sur les arbres de moyenne hauteur; il conserva enfin jusqu'à sa mort la présence d'esprit & le jugement sain.

Jean-Martin de PRADES, prêtre, bachelier de Sorbonne, est mort dans le cours de l'année dernière (*je n'ai pu savoir la date avec précision*). Il étoit né à Castel-Sarrasin dans le diocèse de Montauban, fit ses premières études en province, passa de-là à Paris & demeura dans plusieurs séminaires, entr'autres dans celui de St. Sulpice. Ses progrès dans la théologie ne furent pas brillans, mais il sut se tirer de la foule & se faire une réputation par une *Thèse* qu'il soutint en 1751, & qui fut approuvée par le syndic de la sacrée Faculté qui sans doute ne l'avoit pas lue. Tous les gens de bien réclamèrent contre ce premier essai public de la philosophie irréligieuse. Elle contenoit les propositions les plus fausses sur l'essence de l'ame, sur les notions du bien & du mal moral, sur l'origine de la société, sur la loi naturelle & la religion révélée, sur les marques de la véritable religion, sur la certitude des faits historiques, sur la chronologie & l'économie des loix de Moïse; sur la force des miracles pour prouver la révélation divine, sur le respect dû aux SS. Pères: mais ce qui indignoit sur-tout, c'étoit le parallèle impie des guérisons d'Esculape & des guérisons miraculeuses de J. C. Le parlement de Paris sévit contre cette production grossière & dégoûtante. La Sorbonne l'imita & publia une Censure le 27 Janvier 1752. Elle fut également condamnée par l'archevêque de Paris & par Benoît XIV. De Prades, craignant que l'on ne s'en tint pas à la condamnation de son livre, se retira à Berlin & eut quelque tems après un canonicat de Breßlau. Alors il publia une *Apologie*, & fut aidé dans son travail par Mr. Diderot qui lui avoit prêté la main pour la *Thèse* en reconnaissance des articles que l'abbé avoit fournis à l'*Encyclopédie*. Dans cette *Apologie* de Prades se répandit en invectives contre ses censeurs & les accabloit d'injures; mais dès que sa bile fut foulagée, il rougit de ses excès & songea à se réconcilier avec l'Eglise. L'évêque de Breßlau fut le principal moteur et se servit la Providence pour ménager

cette réconciliation. Il rendit compte à Benoît XIV des dispositions de de Prades ; & cet abbé signa une rétractation solennelle le 6 Avril 1754 où il dit, entr'autres choses « qu'il n'avoit » pas assez d'une vie pour pleurer sa conduite passée & pour remercier le Seigneur » de la grace qu'il lui accordoit ». Il en envoya des exemplaires au Pape, à l'évêque de Montauban & à la Faculté de Paris. Benoît XIV obtint de la Sorbonne qu'il fût rétabli dans ses degrés. Il fut fait ensuite archidiacre d'Oppelen & mourut à Glogau en 1782. Nous avons donné quelque étendue à cet article parce que la *Thèse* de cet abbé fait époque dans la révolution arrivée de nos jours à l'égard de la religion. Avant cela on ne l'attaquoit que couvert du manteau de l'anonyme, par des moïens obscurs, par de petites brochures clandestines : la *Thèse* fut le premier signal d'une attaque ouverte. Depuis ce tems l'impie sous le masque de la philosophie a marché tête-levée, & ses partisans n'ont point rougi de mettre leurs noms à la tête des productions les plus infâmes, & de signer leur honte avec leurs blasphêmes. Entre les Ecrits que l'on a publiés contre l'abbé de Prades, on distingue celui du P. Brotier, le célèbre commentateur de Tacite, intitulé *Examen de l'Apologie de l'abbé de Prades* avec cette épigraphe : *Bis peccat qui crimen negat.* 1753.

 J'ai lu les plaintes que font contre moi les Réverends Peres Capucins, élèves de Mr. l'abbé de Ville-froi \*. J'approuve le zele avec lequel ils défendent le système de leur instituteur ; j'avoue qu'il est permis d'avoir de nouvelles vues sur les saintes Ecritures, qu'on peut proposer de moïens nouveaux de faire disparaître d'anciennes difficultés. Mais je n'ai pas cru que cela dût aller jusqu'à se permettre des explications qui semblent ébranler tout l'édifice de la Révélation écrite, telles que le système qui fait de Job un personnage allégorique. J'ai pensé que la gratification accordée

\* *Journ. Encyclop.*  
1. Mai. p.  
427.

cordée aux auteurs par le clergé, pouvoit paroître une espèce de sanction donnée à cette liberté excessive en matière d'interprétation ; effectivement , dans la lettre qu'ils ont adressée aux rédacteurs du Journal encyclopédique , les auteurs la regardent comme telle ; or il m'a paru qu'un tel point de vue n'étoit pas sans inconvénient.

Ces Révérends Peres disent qu'ils ont répondu aux critiques qu'on a faites de leur paradoxe touchant le livre de Job. On répond à tout, je le fais ; mais il y a des choses dont le simple exposé décide plus sûrement les gens instruits que de longues discussions, & je laisse aux théologiens & aux interprètes de l'Ecriture à juger si celle-ci n'est pas de ce nombre. Je dirai seulement que j'ai vu les plus sages confreres des nouveaux hébraïsans abandonner cet article & avouer qu'il n'étoit pas susceptible de justification ; bien éloignés d'appeller *prétendue critique*, *assertion hasardée*, des observations fondées sur le sentiment unanime des Peres, le saint Concile de Trente, & le respect inviolablement dû aux Livres saints (Fév. 1770, p. 92). Si l'ancien rédacteur du journal a rétracté l'éloge qu'il avoit fait de ce paradoxe, ce n'est pas par défaut de jugement, comme nos hébraïsans le disent, mais bien par une docilité qu'on ne trouve que dans les écrivains de bonne foi & assez généreux pour convenir d'une méprise. — Les Révérends Peres semblent dire qu'il n'y a que moi qui juge défavorablement quelques-uns de leurs principes. Je les prie de ne point adopter cette opinion, j'ai encore actuellement sous les yeux le *Journal de Verdun*, Février 1752, où depuis la p. 84 jusqu'à la p. 98, on trouve plus d'observations critiques que j'en aie jamais faites & que j'aie envie de faire sur cet objet. — Ces Peres se trompent encore dans la comparaison qu'ils font des nouvelles explications de l'Apocalypse avec un système qui s'étend sur tous les Livres saints. Un livre tout mystérieux & prophétique, dont l'objet est du moins encore en partie dans l'avenir, peut être

encore enveloppé de ténébres , sans que la clef de l'interprétation des saintes Ecritures ait été cachée jusqu'ici. Une pareille comparaison manque étrangement de justesse ; & ce feroit faire tort à ces estimables Religieux que de croire qu'ils ont fait réflexion sur l'usage qu'ils en faisoient.

Du reste , je loue volontiers la partie utile de leur travail , & me joins derechef à tous les gens de bien (a) qui applaudissent de bon cœur à cette générosité envers des Religieux sages , humbles , édifiants & appliqués. Si mes observations , comme je l'espère bien , ne leur font point d'autre mal que de les rendre un peu plus circonspects & plus sobres dans l'usage des principes adoptés , je suis persuadé qu'ils ne conserveront aucun ressentiment contre moi.

---

(a) *Au lieu de gens de bien , les R. P. me font dire bien de gens ; cela est différent & n'exprime pas du tout la sincérité avec laquelle j'accédois à cette congratulation.*

---

Dans le dernier Journal p. 83 , l. 30 *leur réceptacle* , lisez *le réceptacle*. — P. 92. l. 4 *de la primer* , lisez *de les reprimer*. — P. 105. l. 15 , lisez *l'évêque de Winchester privé de sa pré-séance sur les autres évêques qui prennent rang suivant la date de leur ordination , & de sa place invariable après les évêques de Londres & de Durham*. — P. 139. l. 8 *censé de vouloir* , lisez *censé vouloir*.

---

## T A B L E.

|             |                            |     |
|-------------|----------------------------|-----|
| TURQUIE.    | ( <i>Constantinople.</i>   | 189 |
| RUSSIE.     | ( <i>Pétersbourg.</i>      | 190 |
| POLOGNE.    | ( <i>Varsovie.</i>         | 195 |
| ESPAGNE.    | ( <i>Madrid.</i>           | 196 |
| PORTUGAL.   | ( <i>Lisbonne.</i>         | 197 |
| ITALIE.     | ( <i>Rome.</i>             | 198 |
| ALLEMAGNE.  | { <i>Vienne.</i>           | 200 |
|             | { <i>Manheim.</i>          | 205 |
|             | { <i>Berlin.</i>           | 205 |
| ANGLETERRE. | ( <i>Londres.</i>          | 210 |
| PAYS-BAS.   | { <i>Bruxelles.</i>        | 214 |
|             | { <i>Anvers.</i>           | 215 |
|             | { <i>La Haye.</i>          | 216 |
| FRANCE.     | ( <i>Paris.</i>            | 220 |
|             | <i>Nouvelles diverses.</i> | 227 |
|             | <i>Morts.</i>              | 230 |